

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TELEPHONES:

ADMINISTRATIF Main 7461
REDACTION: 160

FAIS CE QUE DOIS!

M. LEMIEUX ET LES RATS

M. Lemieux, l'ancien ministre des postes, a toujours aimé voyager et vivre en excellente compagnie. Démocrate, il n'a pas refusé d'aller dans le Sud-Africain en compagnie du duc de Connaught. Farouche républicain, il a passé des heures agréables en compagnie du mikado; et des malins prétendent même qu'il alla jadis souhaiter la bonne année à Edouard VII, à Windsor Castle. Aujourd'hui, M. Lemieux se console de tout ce passé de gloire éteinte, en mangeant des huîtres, et en pêchant dans les clubs, comme aux jours des discours à cinquante piastres.

Mais si M. Lemieux eut, pendant qu'il fut ministre, l'amour du confort, des grandes pompes et des fréquentations aristocratiques, il a toujours eu, d'après ce que révèle les dépêches de ce matin, que les fonctionnaires des postes sont de bien petites gens. Et, s'il se vantait et se faisait encenser par la presse ministérielle de jadis, à cause des surplus obtenus au ministère des postes, de son temps d'administrateur, jamais il n'a eu le devoir de révéler au public qu'il logeait certains de ses fonctionnaires avec les rats, dans de pitoyables bureaux, malsains et repoussants.

Une brève enquête faite dans le ministère des postes, à Ottawa, et le rapport de M. Sydney Smith, surveillant des magasins de ce département, viennent de démontrer quel mépris M. Lemieux a toujours eu pour le confort des employés qui travaillent dans le sous-sol de l'édifice Langevin, à Ottawa.

M. Smith déclare nettement que l'état sanitaire de ces bureaux est tout à fait mauvais. Il cite à ce propos l'opinion même de M. Mackenzie King, alors qu'il était sous-ministre du Travail. «M. Mackenzie King, sous-ministre du Travail, dit M. Smith, a visité ces bureaux il y a quelques mois, et n'a pas caché que les conditions qu'il y existaient généralement l'ont défavorablement impressionné; il a déclaré ouvertement qu'il n'est pas permis de laisser exister, dans tout établissement industriel particulier, contre lequel, d'après la loi, il y aurait lieu de sévir en vertu des règlements qui obligent les patrons à faire travailler leurs employés dans des conditions sanitaires raisonnables.»

En d'autres termes, depuis des années, les fonctionnaires qui vivent huit ou dix heures par jour dans certains bureaux de l'édifice Langevin, ont travaillé dans des conditions telles que les inspecteurs d'établissements industriels ne les auraient pas tolérées, de l'avenement du sous-ministre du Travail, chez des particuliers. M. Lemieux le savait; ou du moins il est censé l'avoir su, puisqu'il était l'autorité première, dans son ministère. Il n'ignorait pas que, dans telle pièce, quarante-cinq employés peinaient tout le jour, dans un atmosphère contaminée; il n'y avait pas la place pour quinze, on les forçait à s'y entasser cinquante. Les rats envahissaient ces pièces, grignotaient du soir au matin une partie des documents classés par ces fonctionnaires; bref, depuis sept ou huit ans, un état de choses intolérable existait dans ces bureaux. Mais M. Lemieux n'y travaillait pas; il avait ailleurs un somptueux cabinet, les rats n'y venaient pas; — ils n'ont jamais eu l'audace de fréquenter le même milieu social que M. l'ex-ministre des postes; — puis, M. Lemieux, presque toujours en voyage, se préoccupait peu des fonctionnaires qui peinaient dans le sous-sol.

M. Smith, dans son rapport, affirme avoir porté tous ces faits à la connaissance de sir William Mulock, le prédécesseur de M. Lemieux; il en a aussi parlé à M. Lemieux; tous les deux, au dire de M. Smith, ont reconnu le bien-fondé de ses remarques. A maintes reprises, les fonctionnaires ont renouvelé leurs plaintes. Mais tout est resté dans le même état. Les rats ont continué de festoyer à même les documents publics; les employés ont continué de travailler dans un atmosphère où le ministre des postes n'aurait pas voulu faire vivre son chien. Car il y a bien des chenils plus hygiéniques que les pièces où peinaient ces gens qui se plaignaient inutilement. M. Smith croit le ministère des Travaux Publics en partie responsable de cet état de choses lamentable. Mais à qui fera-t-on croire que si M. Lemieux avait protesté vigoureusement, il n'aurait pu réussir à faire faire des améliorations dans ces bureaux que l'eau de la rue inondait, à la fonte des neiges, chaque printemps?

M. Lemieux n'a rien fait, sauf amasser des surplus, fabriqués grâce à l'administration de M. Coulter, le sous-ministre des postes. Il a voyagé, péroré, pontifié, s'est fait décorer, a failli devenir chevalier, a coudoyé les souverains; il s'est fait tirer d'une panne dans la rivière Modder par des ministres de l'Afrique-Sud et de l'Australie, il a placé ses amis et ses parents, et laissé ses employés en proie aux rats, dans des sous-sols inhabitatables et malsains.

Et c'est l'envers du décor somptueux, que le pitoyable état de choses révélatrice par l'enquête de M. Smith. Au sommet, le ministre pompeux et reluisant; au bas de l'échelle, les pauvres diables de fonctionnaires, empilés dans des chambres obscures et infectes, d'où son Excellence ne daigne même pas les tirer pour leur donner un peu d'air et de lumière!

Georges PELLETIER.

LA LOGIQUE DU SYSTEME

Si nous avions de l'espace à gaspiller, nous reproduirions ici une bonne partie de l'élucubration au moyen de laquelle le rédacteur du *Soleil* croit résumer les faits cités et dénoncés l'autre jour, concernant la colonisation dans le comté de Rimouski.

C'est un morceau typique du genre de ce bretteur exotique dont toute l'habileté consiste à dissimuler sous le clinquant des mots son impuissance absolue à raisonner.

Nous appuyant sur les faits rapportés par le *Soleil* lui-même, nous avons dit que le canton Neigette illustrait parfaitement l'injustice et le ridicule du système actuel de colonisation qui place deux intérêts divers sur le même terrain.

Au milieu d'une double colonne de phrases creuses agrémentées de «colonisateurs» et autres fleurs aussi savoureuses de l'esprit champenois, l'on croit comprendre que le mercenaire du régime provincial prétend que le système n'est pas à ce point condamnable parce que dans Neigette au moins toute la forêt n'est pas sous permis de coupe.

Et puis? Est-ce que cela démontre que nous avons tort?

Qu'il y ait ici et là encore quelques coins de terre sur lesquels le marchand de bois n'a aucun droit, personne n'a jamais dit ni même insinué le contraire. Seulement, ces régions sont aujourd'hui très rares et cela par la faute même, en grande partie, du régime Gouin qui dès sa première année d'existence aliène une seule après-midi et à des prix dérisoires, des centaines de milles de forêts où le colon ne peut plus pénétrer sans rencontrer le détenteur du permis qui s'oppose naturellement à ce qu'on

diminue la valeur de ce pour quoi il a payé.

Dans Neigette il n'y a depuis 1896, nous a déclaré le *Soleil*, qu'une partie du canton sous permis de coupe. Mais il y a quinze ans que cet état de choses existe, et il n'est pas étonnant que la colonisation, malgré tous les obstacles qu'on lui oppose, ait réussi, après cette période, à atteindre la frontière où la loi met des intérêts des colons et du marchand de bois en conflit.

Et il arrive ce qui doit logiquement arriver.

M. Pineault dit: Moi j'ai payé depuis quinze ans pour conserver mon droit de coupe, conservez-le moi. J'ai des enfants à établir, donnez-moi de la terre, répond le colon. Et alors le gouvernement hésite, temporise, retarde, pour donner le temps au concessionnaire d'enlever le bois. Si l'influence de ce dernier triomphe, la terre restera presque sans bois pour le colon qui devra passer par toutes les difficultés du défrichement sans en retirer aucun avantage immédiat et, par conséquent vivre les premières années de son établissement dans le dénuement et la misère. Par contre, si le colon réussit à arracher un lot, ce sera, ajoutons à son dur labeur, l'hostilité du marchand qui se croit dépossédé, l'inquiétude, les tracasseries, la possession, la réintégration, suivant les influences du moment et le caprice du ministère des Terres, bref, une vie d'enfer.

Voilà le système tel qu'il existe en pratique. Ni le *Soleil*, ni le gouvernement ne peuvent sérieusement démontrer le contraire.

La seule réponse qu'on nous fait, toujours la même, c'est que

BILLET DU SOIR

MISE AU POINT.

La bonne blague!

L'histoire que vous me bâtez-là, Jean Ryré, est tellement invraisemblable que même un journaliste n'en croirait rien!

Vous avez ma chatte, vous?

Ma chatte a mangé votre écureuil? Illusion que tout cela: laissez-moi rire, Jean!

D'abord, ma chatte a le sens esthétique trop développé pour jamais confondre l'écureuil avec le rat ou le moineau. Votre gentil animal — pour la mort duquel je vous offre mes sympathies, (a-t-il réellement vécu?) — a été victime d'un vagabond de rue, je le jure, j'ai un rideur sans scrupule et sans beauté; et de cette espèce de bête, il ne saurait être question en parlant de ma chatte, créature distinguée et de conscience fort délicate. (Voyez comme ça rime!) D'ailleurs, j'ai déjà dit avec quels soins elle fut élevée. Ma chatte n'a donc pas croqué votre écureuil.

Ensuite, — notez bien ceci — pas plus que deux jours après la publication de mon article, je n'étais en possession de ma chatte! De quelle manière? Je le raconterai plus tard, car le récit en vaut la peine. Toujours est-il que la blanche maudite aux yeux glauques habite de nouveau ma maison, — et n'en sortira pas de sitôt. Quel horrible matou gardez-vous dans la cave, Jean Ryré?

Par vos livres de classe, je vois que vous êtes très jeune. Attendez encore quelques années avant d'imaginer de pareilles balivernes avec chance de succès. Et surtout, adressez-les à moins sceptique que moi!

Bonsoir. Sans ramène.

ALBERT LOZEAU.

Une histoire locale

M. l'abbé Bellemare, curé de La Baie du Febvre, vient de publier, en un beau volume de près de 700 pages, l'histoire détaillée de sa paroisse.

C'est un livre qui fournira d'intéressants renseignements sur l'histoire générale de la province et qui sera très précieux pour toutes les familles qui tiennent à cette paroisse.

Les difficultés ne proviennent pas tant du système que de la mauvaise foi du colon.

Le rédacteur du *Soleil* qui ne connaît de la colonisation que ce que l'administration préjugée du ministère des Terres lui en dit, la répète pour la millième fois à propos du canton Neigette.

Il y a certainement des colons de mauvaise foi, et il serait bien étonnant qu'il n'y en eût pas, quand le mauvais exemple part de si haut.

Un colon demande un lot; on le lui refuse sous prétexte qu'il est impropre à la culture, qu'il fait partie d'une réserve forestière ou d'une réserve minière; puis on le lui accorde dès que le marchand de bois l'a déposé; que voulez-vous que le colon conclue d'une administration semblable, si non que le mensonge réussit mieux que la vérité auprès du pouvoir?

Malgré tout, les cas de mauvaise foi restent l'exception. Tous les documents publiés jusqu'à date démontrent au contraire que la plupart des colons tracassés sous prétexte de mauvaise foi sont ceux qui ont créé les paroisses et agrandi le domaine habité de la province.

Le *Soleil* lui-même ne doit pas avoir oublié les cent vingt colons de St-Donat dénoncés comme défricheurs de mauvaise foi, que l'ignorance et la stupidité du ministère des Terres transforma un bon jour en réserve forestière.

Le moyen de remédier à cela, le *Soleil* le demande encore avec une apparence de sincérité qui accente son ignorance si elle n'accuse pas tout simplement sa bonne foi.

Le moyen, mais nous l'indiquons depuis dix ans, les différents congrès de colonisation l'ont indiqué de même, et certains marchands de bois l'approuvent aussi. Séparez loyalement les deux intérêts divergents, celui du marchand de bois, qui paye pour avoir le droit de couper le bois, et celui du colon qui paye en argent et en labeur, le labeur le plus dur et le moins rémunérateur actuellement, pour avoir le droit d'être maître chez lui.

Mais séparez-le pour tout de bon, et effectivement, et non pas à la manière hypocrite du régime Parent, que le régime Gouin devait faire oublier et qu'il continue au contraire avec tout le cynisme sournois de son maître.

Jean DUMONT.

«Une question délicate»

Félicitant Laverne de sa belle conférence du Canadian Club, M. Paul Lacoste le complimentait particulièrement hier, de s'être «bien tiré d'affaire» en traitant «une question délicate».

Le mot est typique. Il montre à quel point nous nous sommes éloignés de l'esprit de la Confédération et de cette conception de l'égalité des races qui peut, seule, assurer le maintien de l'unité canadienne et du lien britannique.

Laverne n'a fait que commencer, en les appuyant de textes et d'exemples indiscutables, les paroles fameuses de sir John Macdonald, et cependant, la chose apparaît comme «délicate».

Il faudra pourtant qu'on en vienne à traiter cette question à fond et dans toute son ampleur, quels que soient l'auditoire et ses préjugés.

Par delà la question de droit naturel et d'orgueil national se pose un problème auquel doivent s'intéresser ceux-là même qui sont les plus étrangers à nos aspirations, pourvu qu'ils se préoccupent de l'avenir du Canada.

S'il faut en croire la *Gazette* d'hier, le Père Vaughan aurait déclaré, à Toronto, que, dans l'Empire Britannique, «les autres langues sont tolérées, mais la langue dominante est l'anglais».

A cela nous répondons d'abord que la français, dans notre pays, n'est pas une langue tolérée, mais garantie par le texte même de la constitution; nous répondons ensuite que la diffusion du français, d'un bout à l'autre du pays, est le plus sûr obstacle que l'Angleterre, que la majorité anglo-canadienne, puissent opposer au mouvement annexioniste.

Si le Père Vaughan, qui est un homme fort intelligent, voulait bien accorder à cette question deux minutes de réflexion, la chose lui paraîtrait évidente.

Il comprendrait d'abord que le plus sûr moyen de désaffectionner les Canadiens-français, c'est de leur faire entendre qu'ils ne sont que tolérés dans l'Empire, que les textes de loi, doublant les principes essentiels du droit naturel, ne suffisent pas à leur créer un statut égal à celui de la majorité; il comprendrait ensuite que la communauté de langue et de religion, jointe au voisinage immédiat, tend à américaniser les anglo-protestants, tandis que la différence de race et de religion accentue, au contraire, la distinction entre Américains et Canadiens d'origine française.

Cette réflexion élémentaire l'amènerait rapidement au point de vue de John Henry Pope et de tant d'autres hommes politiques anglais, qui voyaient, dans l'existence de l'élément français, la meilleure sauvegarde des institutions britanniques sur le sol américain.

Elle lui ferait entendre aussi que les Canadiens-français ne peuvent jouer ce rôle qu'à la condition de rester ce qu'ils sont.

Laverne a fait hier un plaidoyer intéressant et d'une efficacité d'autant plus grande peut-être qu'il était complètement dépourvu de violence et même de passion. Il a apporté des textes qui établissent nettement les droits du français, il a formulé, en termes précis, nos principaux griefs et il a affirmé, sans presque élever la voix, mais de la façon la plus claire, notre volonté de continuer à parler français — quoi qu'il advienne.

Mais la partie de son discours qui a dû le plus vivement impressionner ses auditeurs de langue anglaise, est celle où il s'est efforcé de démontrer que leur propre intérêt commande aux Anglo-Canadiens de respecter le français, d'en favoriser la diffusion d'une extrême à l'autre de la Confédération.

C'est la thèse qu'il faut porter dans tous les milieux anglais. Au Canadian Club comme au banquet des voyageurs de commerce, où notre directeur l'a reprise hier soir, elle a paru faire réfléchir.

Si le R. P. Vaughan veut s'y arrêter quelques minutes, cet examen l'incitera pour le moins à respecter davantage les plus chers sentiments de deux millions de citoyens britanniques.

OMER HEROUX.

M. Amyot, riche industriel de Québec, vient d'être fait conseiller législatif.

M. Gouin veut s'assurer une caisse bien remplie, pour les prochaines élections. Cela se comprend; l'insuccès de M. Laurier, le 21 septembre, le rend prudent et inquiet.

Graindorge fait du progrès. Il n'a pas pris pour une île le Médicis dont il parle dans son billet de ce matin. Il viendra à savoir que Milo ne fut pas un sculpteur.

Sur le Pont d'Avignon....

La «Presse» envoie à ses correspondants une enveloppe spéciale, avec, dans le coin, le mot «Rush».

Un de nos abonnés nous demande pourquoi cela; nous croyons que c'est un terme du métier que fait la «Presse», mais le rédacteur de la «Presse» le sait mieux que nous.

M. Lemieux dit que les récentes élections fédérales ont été le triomphe de la crainte.

C'est vrai: les gens craignent que M. Lemieux restât ministre.

Le «Star» n'a encore rien trouvé à répliquer aux chiffres que nous donnons, quant à la politique navale qu'il préconise, et qui nous prendrait deux cents millions en trente ans, pour nous donner huit dreadnoughts, qui nous coûteraient de la sorte deux fois plus que le prix habituel.

Les juges ont peur des chiffres et de la raison.

Les tribunaux anglais viennent de condamner à deux ans de bague A. W. Carpenter, le gérant de la banque Charing Cross.

Si les juges envoient au pénitencier tous les gens qui ont profité de cette scandaleuse affaire...

Certains journaux font un tintamarre de tous les diables, parce que le ministre Borden ne jette pas dehors les membres de la Commission du havre de Montréal.

Si ces feuilles eussent déployé autant de zèle, quand il s'est agi de sauvegarder les droits de notre race, ils n'auraient pas reçu les acclamations que les politiciens leur ont fait, grâce au silence à l'indifférence de ces feuilles.

M. Gouin est content de la nomination de Sam. Desrochers. Et l'ancien gérant de la «Vieille» est heureux d'être enfin cassé.

Si l'on jugeait de M. Gouin par certaines nominations qu'il fait de ce temps-ci, il faudrait le juger sévère.

Un cheval vient de se jeter dans la vitrine d'un magasin et il a fait douze hommes pour l'en sortir.

Il tenait peut-être à y rester, tout comme M. Lemieux à son ministère.

Jusqu'à «Petit Journal» qui parle de la cuisine en papillottes de la «Presse».

C'est en se faisant connaître que cette apparence de repentance finit par parler d'elle jusqu'à Marseille. Et l'on s'aborde désormais sur la Cannebière en se disant: «Té, mon gars, astu lu la «Presse», cet organe de la cuisine canadienne?»

M. Laurier est intervenu pour faire comprendre au «Canada» qu'il faut être prudent s'il pense à revenir au pouvoir.

C'est pour cela que la feuille aux \$45.00 se défend ce matin d'avoir voulu soulever les préjugés, en parlant de Sam. Hughes et de ses déclarations anti-françaises et anti-catholiques.

«La présence du colonel Sam Hughes dans le ministère Borden nous paraît pas, en elle-même, indiquer une catastrophe prochaine; ses influences à notre égard, son hostilité à notre race et à notre langue nous laissent passablement indifférents», écrit le «Canada» de ce matin.

Imaginez-vous le tapage que cette feuille-là ferait, si nous eussions écrit une phrase comme celle-là!

M. Parent nommé par M. Gouin à un poste d'honneur, c'est d'une ironie féroce.

Car il n'y a pas si longtemps que M. Gouin plantait son contenu dans le dos de M. Parent. Il faut croire que la plaie est cicatrisée et que M. Gouin porte une sorte de mailles; sans quoi c'est peut-être lui qui recollerait le prochain coup de couteau. M. Parent est honnête et tient à rendre ce qu'on a jadis fait pour lui. Il a la mémoire longue. M. Gouin ferait bien de porter tout le temps sa ceinture.

L'abbé Gayraud

Une dépêche de France annonce la mort de l'abbé Gayraud, député du Finistère.

L'abbé Gayraud était, depuis plusieurs mois déjà, dans un état de santé qui l'empêchait de paraître au Parlement, où il avait joué un rôle considérable.

C'était un ancien professeur de philosophie chez qui l'étude des scolastiques n'avait pas affaibli le tempérament oratoire. Il avait toute l'ardeur, toute la passion d'un tribun.

Je me rappelle l'avoir entendu au congrès catholique de Lille, en 1908, dans l'un de ses derniers grands discours. Sa parole vibrante, colorée, où l'accent du Midi réapparaissait parfois, déchirait une tempête d'acclamations.

L'abbé Gayraud avait remplacé à la Chambre des Députés, Mgr d'Hulst, l'ancien recteur de l'Institut Catholique de Paris. Depuis vingt ans le Finistère était ainsi représenté par un ecclésiastique. Certains indices qui se sont produits au cours de la dernière campagne électorale semblent indiquer que les autorités religieuses ne désirent pas voir continuer cette coutume. Aucun ecclésiastique, à part les anciens députés, MM. Lemire et Gayraud, n'a alors posé sa candidature.

L'abbé Gayraud n'avait que cinquante-cinq ans. Comme professeur, conférencier, prédicateur et politique, il a accompli une besogne considérable.

O. H.

LES VOYAGEURS BANQUETTENT

La Dominion Travellers' Association avait hier soir son dîner annuel, à l'hôtel Windsor

PLUS DE CINQ CENTS CONVIVES

Allocutions des hon. MM. Doherty et Foster, de Sir Wilfrid Laurier et de M. Henri Bourassa

Si les banquets annuels de la Dominion Travellers' Association n'étaient toujours couronnés du succès le plus complet, on serait tenté de dire que celui d'hier soir, au Windsor, a surpassé tous les autres, tant par sa propre splendeur que par le nombre et la qualité des convives. Elles sont rares, en effet, les associations qui peuvent réunir autour d'une table deux ministres: M. Doherty et Foster, le chef de l'opposition, sir Wilfrid Laurier, et le chef de la doctrine nationaliste, M. Henri Bourassa. On remarquait aussi à la table d'honneur, M. Chas. Gird, qui préside, et MM. J. B. Giles, son honneur le Maire Guerin, R. C. Wilkins, C. C. Ballantyne, J. S. McDougall, Fred. Hughes, David Watson, Lt.-Col. Massey, F. S. Côté, D. M. Lefebvre, J. E. L. Duhaime, vice-président, Max Murdoch, trésorier, Albert Sévigny, M. P., J. Oshaki, vice-président de la Chambre de Commerce française; Frédéric C. Larivière, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal; J. A. Benoît, président du Club des Voyageurs de Commerce, et H. W. Wadsworth, secrétaire de l'Association.

Sir Wilfrid Laurier, parlant aux «missionnaires du commerce», comme il les a fort judicieusement appelés, n'a pas perdu l'occasion de faire une brève allusion à la politique de réciprocité: il a déclaré que le développement économique du Canada dépendait de ses relations commerciales avec l'étranger.

Mais M. Foster a rétorqué que rien ne pourrait être aussi avantageux à la patrie canadienne que l'extension du commerce entre les provinces. M. Henri Bourassa, répondant à la santé de la province de Québec, s'est placé au-dessus du domaine purement matériel et a parlé des droits et des devoirs des Canadiens-Français sur cette terre jadis française, puis anglaise, et maintenant canadienne.

Après qu'on eût levé son verre «Au Roi!», le président a exposé les avantages qu'offre, au double point de vue de la mutualité et de la fraternité, la Dominion Travellers' Association, qui date de 1875, compte maintenant 7,450 membres et possède un excédent de recettes de pas moins de \$410,115.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

L'honorable Ch. J. Doherty, ministre de la Justice, répond le premier à la santé du Parlement fédéral. «A cette époque qui nous a donné, dit-il, les votes sans chevaux, la télégraphie sans fil et beaucoup d'autres choses simplifiées, il ne faut pas désespérer de voir un jour le Parlement sans parlementaires (Rires).» Le Canada, ajoute M. Doherty, se trouve aujourd'hui dans une situation brillante que n'ont jamais connue, et que ne connaîtront jamais, dans une large mesure, aux membres de l'Association, qui ont travaillé avec une rare intelligence et une inlassable énergie, au progrès, à l'extension du commerce qui est la vie économique du Dominion.

SIR WILFRID LAURIER

Sir Wilfrid Laurier est ensuite invité à porter la parole. Il est l'objet d'une sympathique ovation.

«La raison, dit-il, pour laquelle l'orateur qui m'a précédé a pris la parole le premier, c'est parce qu'il est là et que je suis ici. Si cela est de nature à créer un malaise, je tâcherai de m'arranger pour que, la prochaine fois, les rôles soient changés: que je sois à sa place et qu'il soit à la mienne. (Rires).»

«Les voyageurs de commerce, continue le chef de l'opposition, sont les meilleurs compagnons qui soient: toujours prêts à vous donner leur dernière histoire, Lafontaine, disait: «Quiconque a beaucoup vu, a beaucoup retenu». Rien n'est plus vrai quand on applique cette maxime aux voyageurs. L'habitude de voyager développe celle d'observer, et les membres de la Dominion Travellers' Association ont le don de tater le pouls ou pays, pour ainsi dire.»

L'orateur parle ensuite avec optimisme de l'avenir sans bornes du Canada et exhorte les membres de l'Association, presque tous jeunes ou dans la force de l'âge, à avoir des ambitions d'illimitées. «S'ils sont actuellement les missionnaires du commerce et son âme même, plusieurs deviendront avant qu'il soit longtemps chefs de grandes maisons qui, de leur pulcrine, dirigeront de vastes et fructueuses opérations. De nos jours, dit-il, le progrès d'une nation se mesure au volume de son commerce avec l'étranger, et il n'est pas un autre pays sous le soleil qui puisse se vanter d'un progrès semblable à celui qu'a atteint le Dominion durant la première décennie du XXe siècle.»

Après avoir montré les «possibilités» de l'ouest et de tout le territoire récemment ouvert et s'agrandissant à vue d'œil presque, Sir Wilfrid Laurier demande si l'extension du commerce doit s'arrêter là. Non, répond-il, l'association est trop puissante pour vouloir borner ainsi ses ambitions. Le commerce ne vit que par la force d'expansion et je ne serais pas satisfait, si je crois que vous ne le seriez pas non plus si des efforts devaient se limiter au sol canadien. Dans mes voyages à travers les pays européens, je n'ai jamais rencontré un voyageur de commerce canadien. Je ne désire pas ouvrir la guerre en Afrique, mais j'aurais voulu que notre commerce se répandît dans les pays dont les commerçants viennent faire ici des affaires avantageuses.

«Le Canada, dit en terminant le chef de l'opposition, est la dernière des nations au point de vue commercial et bien, non plus grand désir, et c'est

sans doute aussi le vôtre, est que le Dominion prenne bientôt le premier rang.»

Il est longuement applaudi.

LE MINISTRE DU COMMERCE

L'honorable M. George E. Foster parle ensuite en réponse à la santé du Parlement. Il n'est pas du tout en faveur du parlement sans «parlements» souhaités par son collègue de la Justice. Il prie l'auditoire de s'attacher au gouvernement, parce que, dit-il, un gouvernement représente toujours la mentalité de ceux qui l'ont élu. Il s'applaudit du progrès du commerce, échantillonné par le chef de l'opposition, mais il diffère avec lui quant aux moyens de l'accroître encore: pour le ministre du commerce, l'avenir est plutôt dans les opérations entre provinces que dans les relations extérieures. Si nous désirons étendre notre commerce au-delà des frontières canadiennes, nous souhaitons plus vivement encore voir se créer des mouvements d'échanges interprovinciaux des produits abondants et variés de notre vaste Dominion. C'est là une excellente doctrine et les membres de la Dominion Travellers' Association le savent bien, dit-il.

Il fait ensuite un long éloge des voyageurs qu'il nomme les «éclaireurs du commerce» et il soutient que les quantités de produits seraient perdus si ce n'était de leur organisation et leur coopération. La production et la distribution sont les deux ailes du commerce, dit-il, et le gouvernement peut aider à ces deux facteurs pour ce qui est de la question des transports et de celle du tarif.

«Nous sommes tous protectionnistes, actuellement, dit le ministre du Commerce, et il est difficile d'en être autrement. Mon honorable ami (M. Laurier), pendant dix-huit ans, prêche contre cette doctrine, mais, arrivé au pouvoir, il a dû se soumettre à la volonté souveraine du peuple, et à la force des circonstances. Il dit avoir adopté de la politique protectionniste sous une forme différente; en tous cas, le Canada possède aujourd'hui le grand avantage de ne pas avoir dévié de la ligne de conduite qu'il convient de suivre en matière de tarif pour assurer un progrès continu du commerce canadien.»

L'hon. M. Foster a prié vigoureusement les voyageurs de coopérer, dans l'intérêt du commerce canadien, avec le gouvernement. Non seulement pas ceux dont les observations et les avis paraissent être les plus précieux? «Le dernier gouvernement a croulé parce qu'il n'a pas su se rendre compte des véritables besoins de notre commerce, et un sort pareil pourrait peut-être nous échoir si nous ne faisons montre d'une plus grande sagesse.»

Il parle ensuite des «possibilités» que l'ouverture du canal de Panama crée pour nous en Chine et au Japon et il met en même temps en garde le commerce canadien contre la lourde concurrence que pourrait lui susciter cette nouvelle et commode communication avec le continent oriental.

M. HENRI BOURASSA

M. Henri Bourassa, invité à répondre à la santé de la province de Québec, est, dès qu'on prononce son nom, l'objet de longues acclamations.

Le directeur du «Devoir» demande en français l'autorisation de parler dans la langue de la majorité, langue que tout le monde comprend, d'ailleurs. Puis il porte la parole en anglais.

«Je suis, dit-il, un simple particulier, et je vais vous parler de notre province, de ses aspirations, de ses besoins, de ses devoirs, des avantages qu'elle offre, non pas au point de vue de «ceux qui sont ici» ou de «ceux qui sont là», mais à un point de vue purement national.»

La province de Québec, dit M. Bourassa, n'est pas seulement remarquable par sa vaste étendue; elle occupe dans le Dominion une étrange situation: je ne m'arrêterai pas à ses avantages géographiques ou autres. Pour que les avantages de la province valent dans un

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Un certain nombre d'entre eux sont logés dans les plus déplorables conditions pour faire leur travail. — Leurs plaintes ont été ignorées par l'administration précédente.

Ottawa, 19. — On a découvert, depuis quelques semaines que certains fonctionnaires du gouvernement travaillaient dans des conditions inavouables et que l'on a fait preuve d'une négligence criminelle à l'endroit des propriétés publiques. Il s'agit des magasins du service des Postes dans le bloc Langevin. Depuis des années, les employés se sont plaints à maintes reprises; de hauts fonctionnaires ont appuyé leurs démarches, l'hon. M. Mackenzie King lui-même a mis au dossier un mémoire sur ce sujet, adressé au gouvernement défunt; malgré tout, rien n'a été fait pour améliorer l'état des employés. C'est au nouveau ministre des postes, l'hon. M. L. P. Pelletier, que cette tâche a été laissée de procurer aux serveurs du public au moins de l'air respirable dans ces locaux où ils travaillent.

La correspondance échangée à ce propos est d'une lecture attristante. Elle prouve le mépris de l'ancien gouvernement pour la santé de ses employés travaillant dans le sous-sol du bloc Langevin et le peu de souci des autorités pour la propriété de la nation. La chose a été pour la première fois portée à la connaissance du gouvernement actuel le 28 novembre dernier, quand l'hon. M. Pelletier a reçu une requête portant un grand nombre de signatures d'employés aux magasins et attirant l'attention du ministre sur l'état antihygiénique du sous-sol du bloc Langevin où les signataires sont employés.

La requête déclarait que plusieurs employés voyaient leur vie s'affaiblir et leur santé compromise. Les employés demandaient qu'on abrégeât au moins d'une heure leur travail de chaque jour en attendant qu'on ait pu remédier à cet état de choses, et ils demandaient au ministre des Postes de vouloir bien visiter personnellement les lieux.

La semaine dernière, M. Pelletier visita le local et trouva qu'on lui avait fait une peinture qui restait au-dessous de la vérité. Il trouva des milliers de blanches que les rats avaient mangés au cours de leur visite nocturne; il a trouvé aussi quarante-cinq employés travaillant dans une pièce qui pouvait en loger convenablement une quinzaine. Dans une autre pièce, où les rats fréquentent la nuit, soixante-quinze personnes paquetaient dans les mêmes conditions.

M. Sydney Smith, contrôleur des magasins, a déclaré qu'il avait à maintes reprises représenté au gouvernement qu'un semblable état de choses n'était ni bon pour la santé ni propre à permettre aux fonctionnaires de remplir leurs devoirs d'Etat avec efficacité.

Sir William Mulock et l'hon. M. Lemieux se sont rendu compte du bien-fondé de ces plaintes, mais ils ont été incapables d'y remédier à cause de l'impossibilité où se trouvait le ministère des Travaux Publics de trouver un autre local plus convenable ailleurs.

Dans son rapport à l'hon. M. Pelletier, M. Smith dit que M. Mackenzie King a visité les magasins il y a quelques mois et qu'il a été très défavorablement impressionné par ce qu'il a vu.

Quant à la protection de la propriété de la nation, M. J. H. Lewis, qui est en charge des magasins des postes, fait un rapport qui jette une lumière crue sur la négligence des autorités pour les propriétés de la nation. Il déclare que des milliers de paires de chaussures de facteurs, de coiffeurs d'été, de sacs et autres fournitures sont emmagasinées dans de mauvaises conditions.

La nomination de M. J. H. Ferns

Le choix du président des évaluateurs fait l'objet d'une discussion concernant l'alternance entre les candidats des deux races

M. J. Hamilton Ferns a été nommé président du bureau des évaluateurs après une discussion sur la part qui doit être donnée aux membres de la langue française et de la langue anglaise du bureau.

L'échevin Tétrault a voulu amener le rapport des commissaires en proposant la nomination de M. Georges Beausoleil à la présidence du bureau. "On avait autrefois, dit-il, l'habitude de faire alterner la présidence entre les deux nationalités. Une année, c'était M. Ferns qui était président, l'année suivante c'était M. Arthur Languevin. Depuis la mort de M. Languevin, il y a trois ans, M. Ferns a toujours été président."

L'échevin Larivière se rangea à l'opinion de l'échevin Tétrault. "M. Ferns a toutes les qualités requises pour le poste de président, dit-il, mais d'autres les ont aussi."

L'échevin L.-A. Lapointe dit qu'il regrette qu'on fasse de cette affaire une question de race. M. Languevin et Ferns ont eu tour à tour la présidence pendant trois ou quatre ans, mais avant cela, M. Dillon avait été président du bureau pendant dix ans. Quant à M. Beausoleil il a des qualités brillantes, mais il a dû comprendre qu'il est trop tôt pour lui de briguer cette position, car il ne l'a pas demandée aux commissaires.

Le commissaire La Chapelle dit que le bureau n'a reçu aucune demande. Il a

donné la position à M. Ferns parce qu'il a toute la compétence voulue. C'est la permanence qui donne l'expérience et on ne songerait jamais à changer chaque année des chefs de service.

L'échevin Tétrault: "Je ne propose pas la nomination de M. Beausoleil parce qu'il est Canadien-français, et je ne suis pas contre M. Ferns parce qu'il est Anglais; je veux seulement conserver une habitude que je crois bonne."

L'échevin Caron se plaint que la proportion des fonctionnaires de la langue anglaise diminue toujours à l'Hotel de Ville. Les échevins canadiens-français devraient être généreux et ne pas leur enlever cette position, quand M. Ferns est le plus capable de la remplir.

M. Wanklyn dit que les électeurs de langue anglaise laissent toutes ces questions aux commissaires. S'ils pensent comme l'échevin Tétrault, ils protesteraient contre la nomination de M. Aronbi au poste de trésorier municipal, lequel a été occupé par un titulaire de langue anglaise pendant 30 ans.

L'amendement Tétrault fut mis au vote et perdit par la division suivante: Pour — Les échevins Tétrault, Letourneau, Mayrand, Turot, Larivière : 5. Contre — Les échevins L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Robinson, Carter, Lamoureux, Prud'homme, Dandurand, Boyd, Gauthier, Roux, Brodeur, Garneau, Monahan, Clément, Bastien, Emard, Lussier, De Guire, Drummond, McMahon : 23.

La guerre Turco - Italienne

La paix en perspective. — Reprise du service postal entre la Turquie et l'Italie. — Tumulte au Parlement Turc

Londres, 19. — La cession par la Turquie à l'Egypte de Sollum, district de Barca, à l'extrême est de la Tripolitaine, est des plus curieuses, étant donné la guerre actuelle. Dès le commencement de l'été, on croyait d'instinct que l'Italie avait l'intention de s'emparer du Sollum et de son port Akaba, afin de protéger la station navale qu'elle projetait d'établir à Tobrouk. Mais ils se décidèrent à la retraite.

Les experts déclarent que Akaba pourrait devenir plus importante comme base navale, que Bizert même. On se demande maintenant pourquoi la Turquie a cédé ce poste à l'Egypte et ce que cela va en faire.

Peu de nouvelles du théâtre de la guerre, si ce n'est quelques escarmouches sans importance. On semble en ce moment, pencher vers la paix.

Le service postal entre la Turquie et l'Italie vient d'être repris.

AU PARLEMENT TURC

Constantinople, 19. — La situation parlementaire est des plus critiques. La tension est grande entre les deux partis à la suite des propositions de

modifications à l'article 35. Les membres de l'opposition sont furieux de voir que l'on veut dissoudre le Parlement et il en est résulté hier une scène tumultueuse. Un Opposant a été enlevé et jeté à la poubelle. Les Turcs et leurs alliés se sont retirés dans les montagnes.

Ces derniers sont pour ainsi dire sans munitions, leur principale source de ravitaillement ayant été coupée par Kitchener, à la frontière d'Egypte, pour garder ce pays entièrement neutre.

Il y a eu en ce moment en Tripolitaine, une armée italienne de 80,000 hommes. Ils sont très bien organisés et d'après les experts, rien semble-il, ne saurait s'opposer à l'occupation complète de la province.

CONSERVES ALIMENTAIRES

Exigez les marques suivantes de votre fournisseur:—

PETITS POIS, Solet de Malines.

CHAMPIGNONS, Lecourt de Paris.

HUILE D'OLIVE Minerva de Marseille.

PATES DE FINE GRAS, Gie, etc., de Feyret & Pissau, Bordeaux.

LAPORTE, MARTIN & CIE, LIMITÉE, Agents, MONTRÉAL.

Reprise de "Manon"

QUELQUES NOTES

Hier soir, au théâtre His Majesty's, on a repris "Manon", de Massenet, avec Madame Frances Alda dans le principal rôle, et M. Paul Sterlin dans celui du chevalier des Grieux.

On avait entendu Mme Alda l'an dernier, et son interprétation de l'héroïne de Massenet n'a pas changé. C'est dire que l'artiste est toujours aussi gracieuse, que sa voix est toujours aussi pure et agréable à entendre. Mme Alda a chanté très joliment tout particulièrement les scènes du premier acte.

M. Sterlin a généralement bien détaillé son rôle. Par malheur, l'orchestre a trop souvent couvert sa jolie voix.

M. Cargue a chanté avec beaucoup de noblesse le rôle du comte de Grieux. Il a été très applaudi après les couplets: "Epuise quelques-une de tes larmes."

Par moments, l'orchestre accompagnait trop fort Mme Alda, pour une, eut plus d'une fois, des difficultés à se faire entendre. En général, la représentation fut bonne.

Madame Frances Alda ayant été rappelée à New-York pour affaires urgentes, a dû contremander le récita qu'elle devait donner demain soir au théâtre His Majesty's.

C'est demain soir qu'aura lieu à la salle Windsor le second concert du Quatuor à cordes Dubois. Le programme, que nous avons publié samedi, est des plus alléchants.

Mme Ferrabini chantera à Boston le 13 janvier prochain. Elle tiendra le principal rôle dans "Cavalleria Rusticana".

Le 5 janvier, on donnera à l'opéra "Le Barbier de Séville". Mme Alice Nielson et plusieurs autres artistes de Boston, feront partie de la distribution.

Il est rumeur qu'avant la fin de la saison nous aurons l'avantage d'entendre et d'applaudir le fameux ténor Constantino. On sait que Constantino et Bonci sont les deux plus redoutables rivaux de Caruso.

Nos ingénieurs à Panama

ON VEUT DES RENSEIGNEMENTS POUR LE CREUSEMENT DU CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE.

Ottawa, 19. — Le département des Travaux Publics, présidé par l'hon. M. Monk, vient de faire la première démarche en faveur de la réalisation du projet du canal de la baie Georgienne. M. Arthur Saint-Laurent, sous-ministre des Travaux Publics et ingénieur, quitte Ottawa aujourd'hui avec M. Contie, pour Panama via la Nouvelle-Orléans.

Le but des deux ingénieurs est d'examiner les travaux et de recueillir des renseignements qui pourront être utiles lors de la construction du canal de la Baie Georgienne.

C'est l'information officielle que fournit le département. Les ingénieurs seront absents six mois, et durant ce temps consulteront tous les éminents ingénieurs qui ont rendu possible l'ouverture de la route de Panama. Les ingénieurs feront rapport sur le genre de machines employées dans le percement du canal.

Le voyage de M. Saint-Laurent à Panama est un indice de la résolution du gouvernement de creuser le canal de la Baie Georgienne. M. Saint-Laurent est le seul homme maintenant qui connaît les plans de creusement du canal faits il y a quelques années. Il fit alors un rapport qui fut inscrit dans un livre bien et qui fut déposé sur la table, après quoi sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre, déclara que le canal de la baie Georgienne ne serait pas entrepris avant que fut terminée la Transcontinental.

Rien de plus ne fut fait par la défunte administration jusqu'à ce que M. Rodolphe Lemieux déclara à Montréal, dans une promesse électorale, que la première entreprise des libéraux, sera le creusement du canal de la Baie Georgienne.

Après la chute du gouvernement libéral, le gouvernement conservateur eut nécessairement de faire quelque chose pour amoindrir dans l'ouest l'émigration causée par la défectuosité de la répartition des terres du pays, et l'honorable M. F. D. Monk déclara qu'il était prêt à entreprendre l'œuvre si le peuple en comprenait bien l'utilité.

Quartier Saint-Jean-Baptiste

Mardi soir, le 20 décembre, à 8 heures, à la Salle du Marché St-Jean-Baptiste, coin des rues Rachel et St-Laurent, il y aura une grande assemblée de tous les électeurs du quartier St-Jean-Baptiste, pour choisir un candidat à l'échevinat.

Tous les électeurs qui ont à cœur les intérêts du quartier, sont cordialement invités à être présents.

Familles sans foyer

Un incendie a causé des dégâts considérables, la nuit dernière, à l'épicerie de M. A. Charbon, 1048 rue De-Montigny Est. Les dames atteignaient les deux étages supérieurs, et les familles Smith et Newman, qui demeuraient là, furent obligées de se réfugier dans la rue.

Deux femmes ont été sauvées par le capitaine Sarazin, de la station de la rue Fullum et par son frère, pompier du poste No 8.

Cadeaux pour Noel !!

PROFITEZ DE NOS GRANDES

REDUCTIONS de 10 à 80%

pour faire l'achat de vos Cadeaux de Noel. Vous avez le choix dans un assortiment de

\$150,000.00

que nous sacrifions sans réserve.

Ce stock comprend tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de : Argenterie, Orfèverie, Horlogerie, Bijouterie, Diamants, Bagues, Articles de fantaisie, Epinglettes, Bracelets, Canes, Parapluies, Sacoques, Verre taillé, Statues, Bronzes, Manucures, toutes sortes d'objets très chics pour cadeaux, etc., etc.

Vous ne sauriez trouver une aussi FAVORABLE OCCASION.

NE LA LAISSEZ PAS PASSER

Pour vos cadeaux venez chez

HENRI SCOTT,

LE GRAND MAGASIN DE BIJOUTERIES

479 Rue Sainte - Catherine Est.

La cour martiale en France

Elle condamne à mort le soldat qui frappa un colonel de son képi.

Paris, 19. — Un pénible incident arriva il y a quelques temps à la cour martiale tenue à Lille, et présidée par le colonel commandant du sixième régiment des chasseurs à cheval. Au nombre des prisonniers il y avait un soldat de l'infanterie du nom de Motte et venant du Havre. En octobre dernier, enfermé au pénitencier, il lança son sablier de bois à la tête du chirurgien inspecteur. Au procès, il parut très peiné de sa faute et écouta, sans faire de commentaires, les témoignages du chirurgien et du gardien en chef.

Le trouper Benzebac, qui a déjà goûté du pénitencier, pour désertion, fut emmené dans la boîte. Natif du Havre, il s'était pris d'amitié pour Motte, et décida de commettre un crime similaire afin d'obtenir même condamnation. A peine parut-il devant la cour martiale qu'il bondit sur les marches du dais abritant les officiers et lança violemment, au milieu d'une bordée d'injures, son képi à la tête du président.

Au colonel qui lui demanda s'il regrette son acte, il répondit qu'il l'avait commis délibérément. Il fut immédiatement arrêté pour avoir frappé un officier supérieur et, après un court procès, condamné à mort, tandis que Motte recevait dix ans de travaux forcés. Quand Benzebac conduisit à la prison et condamné durant son absence — apprit le verdict, il pâlit affreusement et s'évanouit presque.

L'extrême rigueur de cette sentence sera un terrible exemple pour la stricte observance de la discipline dans l'armée française.

La petite vérole va en diminuant

Municipalité condamnée pour violation de la loi.

Les officiers du bureau provincial d'hygiène déclarent que la publicité donnée par les journaux aux ravages de la petite vérole, a eu pour résultat dans la province de provoquer un plus grand usage de mesures préventives contre le fléau. L'on a remarqué que les municipalités mettaient plus de bonne volonté à obtenir l'observation de la loi et qu'elles se préoccupaient beaucoup plus d'isoler les malades. Et comme conséquence des conditions de luttres contre le mal l'on note une sensible diminution dans le nombre des malades. Les malades ont été placés en quarantaine et l'on a pris les moyens de prévenir l'expansion de la maladie.

Le jugement de la cour supérieure de Rimouski condamne à une amende de \$200.00, pour ne pas avoir obéi aux ordres du conseil d'hygiène. Cette cause était un "test case". Le conseil voulait prouver aux municipalités qu'il a le pouvoir de les contraindre à suivre ses ordres. La municipalité mise à l'amende était au nombre de celles qui refusèrent la vaccination obligatoire. Sa condamnation sera un exemple salutaire pour les autres. En fait, un arrangement fut conclu entre le conseil et la municipalité par lequel cette dernière consentait à décréter la vaccination obligatoire. Néanmoins la cour la condamna à une amende.

Le docteur Pelletier, secrétaire du conseil, déclare que ce n'est qu'une question de quelques jours pour faire disparaître la variole dans un centre quelconque si l'on observe bien les conditions hygiéniques. Tout ce qui est nécessaire c'est l'isolement des malades et l'adoption de mesures préventives. La plupart de ces moyens ont été employés dans presque toutes les municipalités où la maladie a fait son apparition; il est à espérer qu'avant peu elle aura tout à fait disparu de notre province.



MESDAMES !

POUR VOS EPREUVES: rien ne vous sera plus agréable et plus utile que

la Ceinture - Maillot

et le Corset-Maillot

DE A. CLAVIERIE

le célèbre corsetier de Paris. Légèreté, souplesse, confort délicieux, Corsets sur mesure, en tout genre.

GRANDES REDUCTIONS DURANT CE MOIS

A. CLAVIERIE

970 ST DENIS, (près Rachel), — (Maison privée) —

de 9 a.m. à midi et de 2 à 5 p.m.

AVIS

Aux Spéculateurs

RUE SHERBROOKE: — Près Delorimier, 3 logements, fournaise eau chaude. Comptant \$2,000.00, balance conditions faciles.

RUE ST-MARTIN, près St-Antoine, 1 cottages, 3 étages, comptant \$1,000. Balance conditions faciles.

RUE STE-ELIZABETH, St-Henri, 6 logements, rapportant 10 p.c., bâtisse première classe. Comptant \$3,000, balance conditions faciles.

RUE SIMARD, Delorimier, 6 logements, rapportant 10 p.c., vendra bon marché, comptant \$3,500, balance conditions faciles.

RUE MANCE, Annex, 3 logements, pierre et brique, rapportant 10 p.c. Comptant \$2,500. Balance conditions faciles.

RUE CLARKE, Annex, 6 logements, pierre et brique, rapportant 10 p.c. Comptant \$3,000, balance conditions faciles.

RUE ESPLANADE, près Atlantic, 4 terrains 100 x 100. Prix \$2,000.

RUE DAVARD, près Chemin St-Catherine, 3 terrains, prix avantageux.

RUE ST-DENIS, entre St-Zotique et Bélanger, 2 terrains, prix et conditions faciles.

RUE ST-DENIS, entre DeFléurmont et Comte, 4 terrains, prix et conditions faciles.

POUR ACHATS OU VENTES DE PROPRIÉTÉS,

POUR ACHATS OU VENTES DE TERRAINS

— CONSULTEZ —

Rod. Langlois,

COURTIER D'IMMEUBLES

54 Notre-Dame Est, Montréal

Chambres 58-59 — Tél. Main 7305.

L'Empereur d'Autriche

Berlin, 18. — On rapporte ici que la situation de l'empereur d'Autriche, François-Joseph, est des plus alarmantes. De puis plusieurs semaines, il n'a pu sortir de sa chambre.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

INSTITUTEUR
On demande un instituteur diplômé, capable d'enseigner les deux langues facilement. Salaire, \$19.00 par mois pour le reste de l'année scolaire. S'adresser à E. Mercier, secrétaire-trésorier, Gracefield, Qué. 290-6

À LOUER

CHAMBRES À LOUER
Chambre simple et double dans famille privée. S'adresser à 151 Sanguinet.

A VENDRE

A VENDRE
Carrioles de charrettes de première classe, chariots à pain, d'hiver, sleighs de laitières et toutes sortes d'autres sleighs, chez Ulric Roy & Cie, 1141 Papeau.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, prélatins, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co. 1515 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

LAMPE À ARC

Une magnifique lampe à arc de première classe. A coûté \$55.00, vendra pour \$25.00. S'adresser au "Devoir", 71A rue St-Jacques.

TABACS CANADIENS

en feuilles, J. A. Forest, 189 Amherst, tabacs en feuilles en gros au plus bas prix du marché. Demandez ma liste de prix ou venez voir l'assortiment. Comptant rempli par la maille. Tél. Bell Est, 1487.

DIVERS

ACCORDEUR DE PIANO
M. M. Dionne, autrefois de Nazareth, maintenant au No 163 Amherst. Téléphone Est, 5442.

ARGENT À PRET
Nous réglons toutes vos dettes, vous transférez seulement avec nous, paiements faciles sans intérêts; entre vue personnelle seulement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 99 St-Jacques.

CHEVAUX TONDUS

Chevaux tondus. Faites clipper vos chevaux à l'électricité, chez Lamothé, 626 rue St-Paul, en arrière. Ayant deux machines, les clients n'attendent jamais, 20 ans d'expérience. Tél. Main 2101.

CALENDRIERS

Caleendriers de fantaisie pour annonces, modèles nouveaux appropriés pour tous commerces. Nous imprimons et livrons à quelques heures d'avis. Royal Lithographing Co., 56 Notre-Dame Est. Tél. Main 599.

Matériaux de Construction

Amiante, Chaux, Sable Mortier, Rochwall, Plâtre de Paris, ciment, Briques, Pail, Rouge à mortier, Tuyaux de grès, etc. Canada Lime & Builders' Supply Co., 126 avenue Laurier Est. Téléphone: St-Louis, 1987 le soir, 926.

ON DEMANDE A ACHETER

les numéros suivants de la revue française "Le Monde Moderne": 1897, janvier et décembre; 1899, novembre et décembre; 1900, l'année entière; 1901, janvier, février, mars, avril, mai; 1902, juillet et août; 1905, table des matières; tous les suppléments-romans et les suppléments de musique de ces numéros.

S'adresser au Dr Fred Pelletier, à la rédaction du "Devoir", le matin, avant dix heures, et l'après-midi, de 1 heure à 4 heures.

PÂTISSERIES PARISIENNES

PÂTISSERIE parisienne Fernand. Gâteaux mocha, gâteaux de noce, plum-puddings, et tous les chocolats, Meurisse, articles de fantaisie pour les fêtes. Demandez nos prix pour envois et banques. 640 Ste-Catherine Ouest. Tél. Up 2023. Livraison à domicile.

REPARATIONS

Reparations de meubles de tout genre, rembourriss avec soie, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plumes assésifées. Charles Turot, 435 Visitation. Tél. Bell, Est 2075.

SERRURERS

Clefs, serrures, spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf; pour toutes les réparations de clefs, serrures, allez à 152 rue Sanguinet.

Elle prend sa part

Caire, Egypte, 18 décembre. — Le gouvernement égyptien vient de prendre possession du district Sollum de la Tripolitaine. Ce district borde l'Egypte et fut cédé par la Turquie au gouvernement égyptien qui la gardera en sa possession jusqu'à la fin de la guerre, alors que seront fixées définitivement les limites du territoire.

Service des trains du C.P.R., durant les fêtes

SUBDIVISION D'OTTAWA — Les trains 420, 421, 422 et 423 entre Montréal et Ottawa (Rive nord) circuleront les dimanches 24 décembre et 31 décembre.

ST-LIN ET ST-EUSTACHE — Un train spécial partira de Montréal, à la place Viger, à 8.55 a.m., pour St-Lin et St-Eustache, les dimanches 24 décembre et 31 décembre.

SUBDIVISION ST-GABRIEL — Un train spécial circulera, les dimanches 24 et 31 décembre, entre St-Gabriel et Lanoraie, raccordant avec les trains 365 et 366.

DIVISION DES LAURENTIDES — Le train 454 d'Ivy à 6.15 p.m., de St-Agathe à 6.30 p.m., de St-Agathe à 8.55 p.m., le dimanche, sera retranché les dimanches 24 décembre et 31 décembre.

Le wagon-salon sera, de même, retranché sur le train partant d'Ivy et St-Agathe pour Montréal, les dimanches 24 décembre et 31 décembre.

Un train spécial avec wagon salon attaché partira d'Ivy à 6.15 p.m., de St-A

M. Armand Lavergne au "Canadian Club"

Il y revendique fièrement les droits de la langue française
et déclare que le maintien de nos droits est la
plus sûre garantie de la Puissance
Britannique du Canada

Trois cents convives anglais, hommes d'affaires, agents financiers, banquiers, médecins, avocats et professeurs, se sont réunis, hier midi, à un dîner du "Canadian Club" pour entendre l'éloquent défenseur de la langue française traiter de son sujet favori.

Pas un moment l'attention des assistants n'a faibli. Plusieurs pouvaient ne pas partager les opinions de l'orateur mais sa franchise, son éloquence, son courage et toutes choses qui impressionnent l'Anglo-saxon, les captivent, et plus d'une fois de vigoureux applaudissements soulignent les énergiques revendications du conférencier.

Il faut entendre Armand Lavergne défendre le doux parler de France devant un auditoire anglais pour bien comprendre toute la noblesse et la force de son caractère.

Pas de faux juyants, pas de tergiversations, pas de demi-réclamations, pas de questions à moitié posées et imparfaitement solutionnées. Rien de cela. Il va droit au but, attaque de front tous les obstacles et pose sous tous ses aspects le problème à résoudre.

Son discours tout entier est un plaidoyer ardent pour le respect des minorités et la sauvegarde de leurs droits.

A cet auditoire anglais il rappelle combien généreusement nous traitons la minorité anglaise et protestante dans notre province, énumère toutes les violations des droits de la minorité catholique et française dans le reste du Dominion.

Il affirme hautement que notre race est le plus ferme rempart contre l'américanisation et que sa disparition fera de notre pays une copie de la république américaine.

Plus il cause plus il conquiert son auditoire et reçoit des marques d'approbation.

Quand, rappelant notre ancêtre sur ce sol, il s'écrie que nous n'avons point d'autre patrie que le Canada, les acclamations durent longtemps et remplissent la salle.

Elles résonnent non moins fortement lorsque après avoir évoqué tous les efforts qu'on pourrait faire pour obtenir la disparition de

"Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
Le plus beau qui soit né sur les lèvres humaines,"

il dit: "French we are by language and French we are to remain."

Les derniers mots de sa péroraison, vibrant appel au fair play britannique, au principe de liberté que l'Anglo-Saxon apporte dans toutes ses conceptions, se perdent dans une ovation prolongée.

Nous regrettons beaucoup beaucoup de ne pouvoir donner un rapport complet et d'être forcés de nous en tenir à un pâle résumé.

M. Lavergne déclare, dès début, qu'il a accepté de parler en anglais afin d'être compris de tous, qu'il lui arrivera peut-être de heurter des préjugés, mais qu'il travaille pour le bien-être du Canada et une plus grande union entre ceux qui l'habitent.

LE DROIT NATUREL ET LA GARANTIE DES TRAITEMENTS

La loi naturelle inscrite au plus profond de la nature humaine accorde à tout homme le droit de parler la langue que lui a apprise sa mère.

Ce droit naturel est renforcé par les événements de 1791. La conduite de Lafontaine, lors de l'union des deux Canadas, y ajouta encore. Finalement, la constitution de 1867 vint couronner l'édifice des droits des Canadiens-français.

L'orateur cite l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord, qui se lit ainsi:

"Dans les Chambres du parlement du Canada et les Chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et autres documents de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou l'autre de ces langues."

"Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."

Puis il rappelle que la Confédération est un pacte qui doit être observé par toutes les parties contractantes, et que, de plus, c'est un compromis destiné à assurer la paix en ce pays.

Lord Carnarvon l'a reconnu quand il disait en 1866: "Le Bas-Canada a aussi son amour-propre; à bon droit il est fier de ses coutumes ancestrales et de ses traditions; il est fortement attaché à ses propres institutions et il n'entrera dans cette union qu'il lui garantisse formellement qu'il les conservera."

Le principe essentiel de la Confédération c'est l'égalité des races. Peut-on affirmer qu'il existe? Qui oserait répondre affirmativement?

Alors que, dans cette province, la minorité anglaise et protestante jouit du traitement le plus généreux, la minorité catholique et française, dans les autres provinces, a vu ses droits violés, l'enseignement du français et de la religion catholique restreint. Dans le domaine pratique et dans tous les jours, le français est traité en paria. L'on exige de l'employé civil français qu'il parle les deux langues, mais pour l'employé civil anglais, la langue anglaise suffit.

LA LOI LAVERGNE

L'orateur passe ensuite à la loi qui porte son nom et qui a pour objet d'obliger les compagnies d'utilité publique à imprimer dans les deux langues tous leurs documents officiels.

"On m'avait prédit, dit-il, quand je présentais ce projet de loi que l'adoption d'une telle mesure provoquerait une révolution, une guerre civile entre les Anglais et les Canadiens-français de cette province. Jusqu'à ce jour je ne sais pas qu'il y ait eu une révolution et les compagnies de chemins de fer elles-mêmes ont admis la justice de cette mesure."

La qualité de langues n'est pas propre à notre pays. Elle existe en Egypte, en Afrique du Sud. En Belgique, peut-être le pays le plus prospère, deux langues sont officielles.

L'usage officiel des deux langues n'est pas un danger comme le prouve si bien l'histoire de la Suisse et de la Belgique. Bien plus, elle est, et surtout pour le Canada une garantie de vie et

Les amendements à la charte

LE CONSEIL A DISCUTE HIER LES
AVIS QUE LA VILLE EST OBLIGEE DE DONNER.

Une assez longue discussion s'est faite au conseil hier, sur l'avis que la Ville est obligée de donner des amendements qu'elle veut obtenir à sa charte. Quelques échevins voulaient faire retrancher certaines mentions. L'échevin Ward, lui, n'y allait pas par quatre chemins, il voulait tout simplement renvoyer à huitaine l'étude des avis, mais l'échevin L. A. Lapointe lui fit remarquer que ce document devait être envoyé aujourd'hui à Québec, faute de quoi la Ville paierait une amende de \$500.

Le maire déclara que l'adoption des avis n'engageait en rien le conseil. "Si nous voulons notre autonomie, dit-il, nous devons demander le plus de pouvoirs possibles."

L'échevin Tétrault proposa de retrancher des avis la mention concernant le pavage des rues. Le commissaire Wanklyn répondit qu'il ne s'agit pas de forcer tous les propriétaires à payer le pavage des rues. Il en sera comme lorsque les propriétaires y consentaient. L'amendement Tétrault fut rejeté par 26 voix contre 10.

L'échevin Ward proposa de biffer la mention concernant l'imposition d'une taxe sur les débardements étrangers. L'échevin Lavalée dit que si l'on adopte cet amendement, on dira aux débardements de Montréal qu'on ne veut même pas les entendre, puisque rien n'est encore décidé. L'amendement fut rejeté par 26 voix contre 5.

La Ville demandera le pouvoir d'abaisser la limite de l'emprunt et d'établir un fonds d'amortissement. L'échevin Maréchal voulait au contraire élever cette limite et emprunter tout à la fois. Son amendement fut rejeté par 26 voix contre 3.

Une motion de l'échevin Tétrault à l'effet d'obtenir l'autorisation de rembourser aux contribuables qui paient leur eau à la "Montreal Water and Power Company" la différence entre le taux de la Ville et celui de la compagnie a été perdue par un vote de 20 voix contre huit.

Augmentation dans le port

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES
INDIQUE UNE SAISON FRUCTUEUSE.

L'augmentation du commerce, d'après le rapport publié par les commissaires du port, a été généralement durant la saison qui vient de se terminer. Les revenus de la Commission sont de \$26,000 plus considérables que l'année précédente.

Voici le nombre et le tonnage total des navires océaniques qui ont visité Montréal depuis l'ouverture de la saison jusqu'au 1er décembre:

Années	Navires	Tonnages
1908	739	1,953,604
1909	669	1,906,923
1910	747	2,234,732
1911	762	2,338,252

Voici maintenant un tableau des recettes:

	1910	1911
Importation:—		
novembre	\$14,000.00	\$37,000.00
Exportation:		
novembre	16,500.00	16,500.00

Le maître du port:—
Trafic local... 9,583.48 13,500.00

Rapport des années précédentes... 336,149.65 364,037.27

Total... \$404,233.13 \$430,623.24

Augmentation... \$26,390.11

Les taxes ci-dessus viennent de:

Importation... \$256,500.00 \$252,000.00

Exportation... 89,000.00 97,000.00

Trafic local... 58,733.13 81,623.24

Total... \$404,233.13 \$430,623.24

Mort de M. K. N. McFee

IL SUCCOMBE APRES AVOIR SUBI L'OPERATION DE L'APPENDICITE.

M. K. N. McFee, financier canadien très connu à Londres, est mort hier dans la capitale anglaise.

Récemment, M. McFee dut subir l'opération de l'appendicite. La convalescence se faisait doucement, le malade prenait du mieux. Subitement un changement se produisit et hier M. McFee expirait.

Kotouff Nicholson McFee naquit à Saint-Clément, Qué., en 1851. En 1874 il fut reçu bachelier es-arts à l'Université McGill et mérita le prix du prince de Galles. En 1881, après une couple d'années d'études à Paris, il sortit de l'université française avec les titres de bachelier en loi.

Depuis plusieurs années, M. McFee était établi à Londres et s'occupait de finances. Il avait épousé, il y a deux ans, Mlle Fielding, fille de l'honorable W. S. Fielding.

Le Consul Italien

LE MARQUIS DURAZZO PREND POSSESSION DE SES BUREAUX.

Le marquis Charles Durazzo, consul italien au Canada, est arrivé à Montréal et a pris possession de ses bureaux, rue Osborne.

Le marquis, quoique relativement jeune, est dans le service consulaire depuis plusieurs années, et a représenté l'Italie dans différents pays.

A travers la Ville

Une explosion à St-Henri.

Une explosion, qui s'est produite hier vers 4 heures de l'après-midi, a causé des dommages que l'on évalue entre \$5,000 et \$10,000, dans l'une des bâtisses de la Standard Chemical Company, rue St-Ambroise, à St-Henri.

Il y avait, à ce moment, deux hommes dans la bâtisse, mais ils n'ont pas été blessés.

Cette explosion a été causée par une ouverture non bouchée d'une boîte en ferblanc contenant 2,000 gallons d'alcool de bois.

A bas d'un échafaud.

Alexandre Cameron, un plombier, est tombé à bas d'un échafaud, hier, au nouvel édifice du Y. M. C. A., rue Drummond. Il s'est cassé l'épine dorsale et a été conduit à l'hôpital Western.

Cameron est âgé de 34 ans; il demeure au No. 29, rue Lymburner, Ste-Clément. Il a été sans connaissance toute la nuit. On a peu d'espoir de lui sauver la vie.

Fruit d'une imprudence.

Le commissaire d'incendie, M. Latulippe, a tenu une enquête au sujet du feu qui a eu lieu à la manufacture de cigares Harris, Harkness & Cie., vendredi soir, et, après l'audition de cinq témoins, il a déclaré qu'une allumette dont s'était servi un employé, après six heures, pour allumer un jet de gaz, et puis jeté imprudemment, a été cause de l'incendie.

Un sauvetage.

Lionel Higgins, 13 ans, qui demeure avec ses parents, au No. 81, avenue Frothingham, Côte St-Paul, a disparu sous la glace, au canal en patinant, hier après-midi. La police et les pompiers de la Côte St-Paul furent appelés et parvinrent, après beaucoup de difficulté, à retirer l'enfant au moyen d'une corde.

Les demoiselles Stachlaza.

Deux sœurs, Hélène et Anna Stachlaza, âgées l'une de 16 ans, l'autre, de 14, ont eu à répondre à une accusation de vagabondage. Anna a été condamnée à trois mois de prison, Hélène à six autres mois. Hélène a été renvoyée dans une cellule et elle comparaitra de nouveau le 22.

La mère des deux jeunes filles, qui était en cour, faisait tant de tapage et parlait tellement qu'on a été obligé de l'expulser de force.

Il y a lager et lager.

M. le juge Bazin a débouté la plainte portée par M. Roberts, secrétaire de la Dominion Alliance, contre M. Lusher, restaurateur.

Un témoin a déclaré qu'il avait obtenu de la bière, le 22 octobre, après les heures réglementaires, et que cette bière était du lager.

Or, il y a trois sortes de lager et le témoin n'ayant pu dire laquelle des trois sortes on lui avait servie, le magistrat a déclaré la preuve insuffisante.

Ils paient cher leur boisson.

Patrick Mulhall et Henri Vallée, pour avoir volé quelques bouteilles de brandy et de whisky qui appartenaient au Pacifique Canadien, passeront un mois à la prison. L'un et l'autre travaillaient pour le Pacifique.

L'avocat de cette compagnie a demandé à la cour de punir les coupables sévèrement.

Le juge Leet, s'adressant à Mulhall et Vallée, leur fit remarquer la gravité du délit et ajouta qu'il pouvait les envoyer pour des années en prison, mais qu'il considérait le fait qu'ils n'en étaient qu'à leur première offense.

Pour la maison

Saint-Joseph

La séance donnée par les jeunes gens de la maison St-Joseph, à l'occasion de leur tirage à la loterie le 13 décembre, a été la plus intéressante. St-Laurent, et a obtenu un franc succès.

PROGRAMME

Ouverture: Piano.
Miles Morrice et Leduc.
Allocation du Président.
M. Louis Parant.
Chant: "La plainte du Mousse".
M. Eugène Lanthier.

Déclamation: "Le cœur de Hialmar".
"Celle que j'aime".
"C'est le vent".
E. Desjarlais.

Piano: "Topinambour".
M. Osv. Michaud.
"Le mariage au téléphone".
M. P. E. Bertrand, Alex. Benoit.

Chant: "Le petit cœur de Ninon".
Lilas-Blanc, (Boutel).
Mlle Léona Lachance.

Déclamation: "La conscience". V. Hugo.
"La maison St-Joseph".
M. André Boche.

Violon: Largo de Handel.
Méditation.
M. Emile Langlois.

Acc. M. Joseph Langlois.
Déclamation: "Le singe qui montre la lune".
"Harmonie".
Eugène Desjarlais.

MM. P. E. Bertrand, Adéard Lanthier.
Compliments Bretonne.
E. Desjarlais et chœur.

Nous remercions les généreux donateurs: M. l'abbé Dubeau, M. Henri Girard, ingénieur civil.

Le comité: Mme H. Audet, Mlle C. Piette, M. Adéard Lanthier, Mlle St-Vincent, Mlle Camus, M. J. O. Fortin, M. Léon Rossinotte, Mlle Vanier, M. Chs. Lewis, Mme F. X. Dubeau, Mlle Bonnin, Mlle Marie, Mlle Drouin, Donat Martel, E.E.L., Antoine Desjarlais, Eugène Desjarlais.

M. l'abbé Dubeau a su en termes choisis, sur invitation de M. le Président, remercier l'auditoire de s'être rendu à l'appel des jeunes gens et d'être venu encourager si grandement l'œuvre qu'il poursuit. "Son but est d'aider les jeunes gens dans la lutte pour la vie en leur donnant au plus bas montant possible une bonne nourriture et un bon logement. Et par-dessus tout en leur procurant la plus grande somme de bien moral possible."

Le comité central de l'A.C.J.C. était représenté par le cam. Eugène Desjarlais. Il ajouta quelques mots. Puis M. Le Parant, comme dans sa première allocation d'ailleurs trouva des termes très heureux pour remercier le public. La jeunesse, dit-il, en terminant (c'est la joyeuse soirée de famille pour ainsi dire) saura se souvenir de l'encouragement que vous lui accordez et saura, j'espère, en grandissant le mériter encore.

Les fourrures 'DESJARDINS' sont supérieures

L'Art, l'Expérience et l'Argent

SONT A NOTRE SERVICE

Il ne nous manque rien pour maintenir la haute réputation de notre maison, sans contredit, la plus populaire et la mieux connue en Amérique. Nous avons cette année, concentré nos efforts sur notre département de

Toilettes en Fourrures pour Dames

C'est dire que nous y excellons plus que jamais:

MANTEAUX D'OPERA.
COLLERETTES.

TOURS DE COU.
MANCHONS.

ETOILES.
BOAS.

Dans toutes les plus riches fourrures et de style correct. On a raison de dire:

Les créations "DESJARDINS" sont uniques.

40%

Nous vous garantissons un gain réel de 40% pour la qualité, le fini et la durée de nos Fourrures.

—NOTRE GRANDE SPECIALITE:—

MOUTON DE PERSE

PEAUX ET CONFECTION

Un choix de qualités supérieures, tel qu'il ne s'en trouve qu'à Londres, Paris et New-York.

Chas. Desjardins & Cie, Limitée

130 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL
Entre Sainte-Catherine et Dorchester.

1912 Almanachs

Vermot broché . . .	.40	Hachette simple. . .	.40
Vermot relié . . .	.70	Hachette simple. . .	.50
Nodot broché . . .	.40	Hachette simple. . .	.75
Nodot relié . . .	.70	Hachette com. . .	.90
Pellerin broché . . .	.15	Hachette com. . .	1.15
		Hachette com. . .	

Calendriers

A EFFEUILLER	POUR LE BUREAU
Photographie . . .	Gem Pad . . .
10 1/2 x 6 pcs. . .	.75
Photographie . . .	Jumbo 16 x 11 . . .
10 1/2 x 6 1/2 pcs. . .	.50
Artistiques . . .	pcs. . .
9 x 12-12 x 6 . . .	Jumbo 9x7 1/4 pcs. . .
Chromos 8 x 13 . . .	.75
	Perpetuels 6 x 4 pcs. . .
	16 x 12 . . .
	.75-1.50

Agendas

Pour la poche, reliure
cuir, à .35, .40, .55, .75, .90,
1.20 et 1.80 la pièce.

Pour le bureau, 1, 2 et 3
jours à la page, à .45, .70,
1.00, 1.50 et 3.00 la pièce.

BEAUCHEMIN

79 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Les "Billets du Soir" par ALBERT LOZEAU

Un joli volume de cent-vingt pages.

PRIX:—Vingt-cinq sous l'exemplaire.

En vente chez ALBERT LOZEAU, 604
avenue Laval, ou aux bureaux de
LE DEVOIR, 71a rue Saint-Jacques.

LA VIE SPORTIVE

Chez nos joueurs de quilles

LES ROUGES DE LA M.A.A.A. ET LES STANDARDS, NATIONAL A GAGNÉ HIER SOIR DANS LA CLASSE "A".

Les Rouges de la M.A.A.A. ont gagné trois parties consécutives contre les Standards, le National a gagné contre le Westminster en prenant deux parties sur trois.

La meilleure série simple de la soirée a été celle de Brown, de 227. Gardner est arrivé second avec 216. La meilleure moyenne a été celle du National, soit 529.6.

SUR LES ALLEES DU PALAIS
M.A.A.A. Rouges
R. C. Bach, 179 158 204
W. Legall, 151 173 176
S. H. Walsh, 151 161 164
F. H. Gardner, 216 180 178
A. G. Clark, 192 159 162

Total, 902 831 881
Moyenne d'équipe : 523.4
Standards
J. Nelson, 207 178 173
J. Dwyer, 183 176 199
A. Handcock, 152 155 133
E. H. Quinn, 162 143 118
S. Gopalan, 139 182 171

Total, 863 804 829
Moyenne d'équipe : 499.2

ALLEES DU CANADIEN
National
Dumont, 113 99 191
Vidal, 150 110 192
Pelletier, 191 177 192
Poulin, 184 179 192
Lamoignon, 193 181 198

Total, 531 597 920
Moyenne d'équipe : 529.6
Westmount
Rex, 124 194 161
Holland, 148 127 167
Shaw, 156 152 151
Moit, 192 124 158
Brown, 227 182 179

Total, 867 879 816
Moyenne d'équipe : 512.4

CLASSEMENT DES EQUIPES
G. P. Z.C.
Championnat, 13 4 728
Presidents, 13 5 722
Beavers, 12 6 667
National, 14 7 667
M.A.A.A. Rouges, 13 8 619
Standards, 11 7 611
M.A.A.A. Bleues, 8 10 414
Canadiens, 4 14 222
Westmount, 4 17 190
Standards, 3 18 143

La Guignolée et le Champêtre

LA POPULAIRE ÉQUIPE DE RAQUETTES FAIT LA QUÊTE POUR LES PAUVRES, DANS LA PAROISSE ST-PIERRE.

Le club Champêtre sera sûrement en évidence, à l'ouverture de la saison de hockey, jeudi prochain, le 21, au Jubilé.

Une assemblée spéciale a eu lieu hier soir, au Café Bonhomme, à 11 heures, il a été décidé, que les raquetteurs du club, tambours et clairons en tête se réuniraient jeudi soir, à 8 heures, à la salle Biondi, d'où ils participeraient en corps, pour se rendre au Jubilé, afin d'assister au début de l'équipe de hockey.

La question de la guignolée fut aussi soulevée sur le tapis, et il fut décidé que les raquetteurs feraient la tournée de la paroisse St-Pierre, au profit de la Société de St-Vincent, au profit, les 26 et 27 courant.

Non moins de vingt membres de l'Association Champêtre assisteront à l'assemblée.

Chez les employés de Jas. Wilder & Co.

Une nouvelle association s'est formée dans notre ville. Elle portera le nom de "Wilder's Amateur Athletic and Social Association" et sera composée des employés de la maison Jas. Wilder & Co.

La W.A.A.S.A. sera représentée dans le Big Four Hockey League qui est aussi une nouvelle organisation.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant :
Président honoraire — Jas. E. Wilder ;
Président, W. W. Wilder ;
Vice-président, Emile Trudeau ;
Secrétaire, G. Stanley ;
Trésorier, J. Robertson ;
Gérant de l'équipe de hockey, Bert McDonald ;
Assistant gérant, W. F. Burnett ;
Comité des raquetteurs, Emile Trudeau, J. J. McDohald et J. A. Lalonde.

"Kid" Dufresne s'affirme de nouveau

Lewiston, Me., 19 — Devant plus de deux mille personnes réunies dans la grande salle de l'hôtel Levee, vendredi soir, Napoléon Dufresne, l'excellent pugiliste canadien a affirmé sa supériorité sur "Bonnie" Sullivan, de Bath, en le mettant hors de combat à la onzième reprise d'un combat qui devait en durer douze. L'exhibition a été de toute beauté et un record a été établi pour l'assistance.

Bombardier Wells est un coqneur

Londres, 19. — Bombardier Wells, dont la rencontre avec Johnson avait été empêchée par les autorités, s'est rencontré hier soir avec le Sud-Africain Fred Storkbe, au National Sporting Club. Une foule immense a assisté à cette bataille qui dura 11 reprises. Le champion du Sud Africain ne put résister plus longtemps aux "swings" puissants de Wells qui le terrassèrent à la onzième reprise.

La Ligue Internationale

L'OUVERTURE EN EST FIXÉE, POUR LES ROYAUX AU 15 AVRIL 1912.

Les Rois ouvriront la saison de la Ligue Internationale à Baltimore le 18 avril prochain. Les Rochester jouent le même jour à Providence, les Toronto à Jersey City et les Buffalo à Newark.

La lutte de demain soir

CAZEUX CONTRE IVAN ROMANOFF — UN DÉFI DE MAX LUTTBEG A TREMBLAY.

Comme on le sait, c'est demain soir, que Raymond Cazeaux rencontrera Ivan Romanoff.

C'est la dernière apparition du luttteur bordelais à Montréal.

La lutte promet d'être fort intéressante, car le gros Ivan est un homme doué d'une force herculéenne et fera des efforts inouïs pour infliger une défaite à son adversaire qui part la semaine prochaine pour la France.

Max Luttbeg, le luttteur bien connu du public Montréalais cherche à conclure un match avec le champion Eugène Tremblay et se dit prêt à parier \$2,000 sur ses chances.

Luttbeg a déjà été détenteur du titre de champion poids-léger et n'a rien pu avoir été défait par Tremblay. Max est actuellement aux États-Unis.

Le "Montagnard" et la Guignolée

NOS GAIS RAQUETTEURS, ASSISTANT EN CORPS À LA MESSE DE MINUIT À CARTIERVILLE. — PARCOURS DE LA GUIGNOLÉE.

Le Montagnard a tenu une nouvelle réunion au Riendeau hier soir, dans le but de terminer l'organisation de la Guignolée.

On a fixé comme suit le parcours des "guignoleux" du Montagnard : De St-Denis ouest à Berri jusqu'à St-Paul, de St-Paul à Peel jusqu'à Sherbrooke.

Est. Le comité de la Guignolée a été organisé comme suit : Président, Henri Richard, capitaine du Montagnard ; assistants, M. M. Édouard Gagné, Arthur Lamallice, P. Sauvage, W. Carpentier et Théo, Routier.

Le Montagnard a accepté l'invitation qui lui a été faite d'assister en corps à la messe de minuit à Cartierville.

Le départ se fera des salles du Club de St-Paul à 9 h. 30 dimanche soir, en grande foule, et un "réveil" suivra la messe de minuit.

Les Montagnards savent s'amuser.

La question des filets

ELLE EST DISCUTÉE PAR LA LIGUE INTERCOLLEGIALE DE HOCKEY.

La principale question discutée à la réunion de la Ligue Intercolleégiale de Hockey, à Toronto, samedi dernier, a été l'interprétation de la règle du comptage des points.

L'en dernier, plusieurs difficultés surgirent parce que cette clause n'était pas assez explicite, mais aucun remède ne fut suggéré.

Afin d'éviter la répétition de ces incidents, il a été décidé d'adopter les filets de Percy Leach, à condition qu'il soit démontré dans le cours de la prochaine saison, que ces filets sont bien supérieurs à ceux utilisés dans le passé.

Il était entendu que cette ligne prendrait les moyens d'adopter à l'été de l'année prochaine, au lieu de sept.

Comme les chances de jouer au nouveau patinoir de Toronto sont maigres, le club Toronto s'est assuré l'usage du patinoir de Ravina, située à quelque distance de la ville.

L'Association Athlétique de la Police

L'Association Athlétique Amateur de la Police de Montréal a fait hier, ses élections annuelles qui ont donné le résultat suivant :

Président honoraire, chef Campeau ;
Président, sous-chef Hébert ;
Vice-président, quartier-maître Holland ;
Vice-président, constable A. B. Jot ;
Secrétaire, capit. Neagle ;
Trésorier, lieutenant Méhuau ;
Comité de direction : constable Barrette, capit. P. Bélanger, lieutenant Trudeau, lieutenant Dico, constable Regimbald, lieutenant Létourneau, lieutenant Lauzon, sergent Lefebvre, capit. Tourangeau, détective Giguère.

Auditeurs, inspecteur Grandchamps et lieutenant Robert.

Le hockey à Québec

PARTIE INTERESSANTE EN PERSPECTIVE.

Québec, 19. — Le club de hockey Québec fait des efforts pour arranger une partie avec une équipe composée des étoiles de notre ville.

Une telle partie ne serait certes pas dépourvue d'intérêt, car il y a à Québec un nombre suffisant de bons joueurs pour former une équipe capable de donner du fil à retordre au Québec.

Les directeurs espèrent que Joe Hall sera ici en temps pour prendre part à la pratique de ce soir.

Le club ne perd pas son temps et les joueurs sont déjà en excellente condition. Ils ont sur les autres clubs une avance de plusieurs exercices et ce bon travail leur sera d'un puissant concours dans les premières joutes.

Au Club "La Casquette"

Une belle fête d'amis, sous la direction de la "Section d'Art Dramatique" a eu lieu dimanche après-midi le 17, au local de l'Association de La Casquette, 808 Papineau, à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire de naissance de Ch. N. C. Chamberland, E. P. H., président de l'Association. Une chaîne présentée et une adresse lui furent présentées.

Il y eut acclamation par M. M. J. Echeverry, E. Courchesme, A. Lamothe, L. Lapointe et chant par M. A. L. Parent, tous membres de la "Section d'Art Dramatique".

La fête d'inauguration qui devait avoir lieu, mercredi le 20, a été forcément remise à vendredi le 22 courant. Nous en reparlerons.

Trois favoris sont vainqueurs

L'UN DES INCIDENTS DE LA JOURNÉE D'HIER A COLUMBIA A ÉTÉ LA SUSPENSION DU MONTEUR IRVIN.

Columbia, C. du S., 19. — Une belle température a attiré une foule considérable aux courses hier après-midi. Trois favoris sont sortis vainqueurs. Le jockey Irwin a été suspendu indéfiniment par les juges. Voici le résultat des épreuves :

1ère course, 5 furlongs : 1er, Settle, 105, Hopkins, 16 à 5, 11 à 10, 1 à 2 ; 2e, Charles O'Brien, 105, Turner, 11 à 5, 1 à 2 ; 3e, Hancock, 102, Denison, 15 à 1, 4 à 1, 3 à 2 Temps : 1:04 4/5. Arany, Orphert et Miss Stannell ont aussi couru.

2ème course, 5 furlongs : 1er, Maymora, 110, Grand, 3 à 5, 1 à 4 ; 2e, Léon B. 108, Robertson, 12 à 1, 3 à 1, 9 à 10 ; 3e, Carlisle, M. 105, Teahan, 15 à 1, 5 à 1, 8 à 5 Temps : 1:05. La Sa Ja, De Oro, Dance Away et L'Appelle ont aussi couru.

3ème course, 1-1/2 mile : 1er, Maymora, 110, Grand, 3 à 5, 1 à 4 ; 2e, Léon B. 108, Robertson, 12 à 1, 3 à 1, 9 à 10 ; 3e, Carlisle, M. 105, Teahan, 15 à 1, 5 à 1, 8 à 5 Temps : 1:05. La Sa Ja, De Oro, Dance Away et L'Appelle ont aussi couru.

4ème course, 1 mile : 1er, Our Nugget, 98, Schweibig, 12 à 1, 4 à 1, 2 à 1 ; 2e, Roseburg II, 98, Skivin, 12 à 1, 5 à 1 ; 3e, Spring Frog, Forsythe, 9 à 1, 3 à 1, 3 à 2 Temps : 1:44 2/5. Ottilio, Markham, Sigo, Horne et Animo ont aussi couru.

5ème course, 1 mile : 1er, Our Nugget, 98, Schweibig, 12 à 1, 4 à 1, 2 à 1 ; 2e, Roseburg II, 98, Skivin, 12 à 1, 5 à 1 ; 3e, Spring Frog, Forsythe, 9 à 1, 3 à 1, 3 à 2 Temps : 1:44 2/5. Ottilio, Markham, Sigo, Horne et Animo ont aussi couru.

6ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

7ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

8ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

9ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

10ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

11ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

12ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

13ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

14ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

15ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

16ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

17ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

18ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

19ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

20ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

21ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

22ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

23ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

24ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

25ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

26ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

27ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

28ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

29ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

30ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

31ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

32ème course, 5 furlongs : 1er, Sea Swell, 116, Lindsay, 1 à 3, 2e, Billy Burns, 113, Burns, 40 à 1, 15 à 1, 8 à 1 ; 3e, Chilton Square, 105, Turner, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 Temps : 1:03. Sewell, Barn Dance, Sir Edward, Tippy et Sig Levy ont aussi couru.

Le chaos en Chine

CHACUN TIRANT DE SON CÔTÉ, L'ACCORD EST LOIN D'ÊTRE ÉTABLI DANS L'EMPIRE DU MILIEU.

Pékin, 19. — La convention de Nankin qui doit discuter l'établissement de la République, n'a pas eu, jusqu'ici, de séance régulière.

La nouvelle était donc prématurée, qui disait que le président et les ministres du nouveau gouvernement étaient déjà nommés.

CONFÉRENCE DE LA PAIX
Shanghai, 19. — Les séances des délégués au congrès pour le rétablissement de la paix en Chine, ont commencé hier après-midi à l'hôtel de ville.

Personne, en dehors des délégués n'est admise dans l'édifice, gardé par des soldats anglais. On ne permet pas même au public de stationner de ce côté de la rue.

Tang Shao-Yi a déclaré ce matin, qu'il ne représenterait pas le trône, mais qu'il était envoyé spécialement par Yuan-Shi-Kai. Ce fait est des plus significatifs.

De grandes précautions ont été prises pour protéger ce délégué car le bruit courait que les étudiants, très excités, voulaient l'assassiner, parce qu'il supporte les Mandchous.

Tang Shao-Yi a affirmé qu'il sympathisait avec les réformateurs de Canton, mais il ne croit pas aux bienfaits de la République et voudrait une monarchie constitutionnelle, fondée en dehors de la dynastie actuelle.

MEURTRE DE TUAN-FANG
Pékin, 17. — Tuan-Fang, l'ancien directeur général du chemin de fer "Hu-Kuang", a été mis à mort dans le Shan-Si, par ses propres soldats.

C'était un Chinois des plus éminents. Successivement gouverneur de plusieurs provinces, il fut vice-roi à Nankin, à Che-Tsing et à Fo-Kien.

En 1906, il vint aux États-Unis, à la tête d'une délégation pour l'étude des conditions industrielles et éducatives.

L'enquête d'Indianapolis
Indianapolis, Ind., 19. — L'enquête sur les dynamitards se poursuit très activement.

Hier, le grand jury fédéral a examiné les registres d'hôtels, indiquant les allées et venues des prétendus conspirateurs.

Thomas I. Reftington, un hôtelier de Youngstown, Ohio, a été interrogé et a produit ses registres montrant par quelles factures avaient été acquittées. Un pont que construisait le chemin de fer Baltimore et Ohio à Youngstown sauta pendant la nuit du 30 octobre 1907. Des ouvriers non-syndiqués travaillaient à cette construction.

Plusieurs autres explosions suivirent celles dans le nord de l'Ohio. D'autres personnes interrogées, aujourd'hui ont connaissance des endroits où les dynamitards gardaient leurs explosifs. Leurs magasins étaient à Tiffin, dans l'Ohio, où en avril 1904, 540 livres de dynamite furent saisies dans une grange derrière la maison de McManis, à Indianapolis, où 100 livres d'explosifs furent trouvés dans le sous-sol d'un bâtiment occupé par l'Association of Bridge and Structural Iron Workers ; à Rochester on trouva de la nitroglycérine et aussi à Muncie, Indiana.

Le procureur de district Charles W. Miller, dit que les preuves sont définitivement établies dans un mois.

Les félicitations de Son Altesse
Le secrétaire-général de la Ville a donné lecture au conseil de la lettre du colonel Lowther, qui remercie les citoyens de Montréal du nom de duc et de la duchesse de Connaught de la réception faite à Leurs Altesses Royales.

Le maire Guérin a ajouté qu'avant de partir, S. A. le gouverneur général l'avait prié de remercier tout spécialement le conseil municipal et de féliciter M. R. Bausset pour la façon dont s'est acquittée l'organisation des réceptions.

Les barbiers
Ce soir, aura lieu, à neuf heures et demie, au Monument National, salle No 6, l'assemblée régulière du local 455 de l'Union Internationale des ouvriers barbiers d'Amérique.

On procédera à l'élection des officiers pour le prochain terme. Tous les membres sont priés d'être présents.

Le père Vaughan défend le décret Ne Temere
Toronto, 19. — Le célèbre prédicateur jésuite, le père Vaughan a prononcé en l'église Notre-Dame de Lourdes un vigoureux discours en faveur du décret "Ne Temere". Plus de quinze cents auditeurs, dont nombre de protestants y assistaient.

UNE FORMIDABLE ERREUR JUDICIAIRE

L'AFFAIRE DU CURE D'IGORNY.—CE QU'ON EN DIT EN FRANCE

L'affaire dite du curé d'Igornay passionne actuellement l'opinion publique en France.

Nous empruntons à des journaux de nuances très diverses, les "Gaulois" et la "République Française", des articles qui donnent sur cette affaire, les circonstances qui l'ont entourée et l'esprit qu'elle révèle des détails des plus intéressants :

Du "Gaulois" (L. Desmoulins) :
On a mis en liberté M. l'abbé Larouze, curé d'Igornay, que l'on avait emprisonné sur la dénonciation vague, imprécise, d'un malfaiteur détenu par la justice.

Le dénonciateur prétendait avoir vu passer une ombre dans la sacristie à l'heure où, dans l'église, on assassinait l'infortuné marguillier.

Sur cette accusation, l'abbé fut arrêté; on l'a gardé quinze jours, puis on l'a relâché, son innocence ne pouvant être suspectée.

Quand on examine de près cette monstrueuse affaire, on peut se convaincre qu'à aucun moment, le commissaire et le juge n'ont pu croire à la culpabilité de l'honorable ecclésiastique.

Is l'ont coffré parce qu'il portait un vêtement sacré, parce qu'il était populaire dans la commune où il exerçait son ministère, parce qu'on s'est dit qu'en dépit de sa parfaite honnêteté, il pourrait être un traître, flétri, de la géologie où il vécut deux semaines.

"Calomniez ! a dit Basile, il en restera toujours quelque chose".
Certe fois, Basile a eu tort, car, en tant que ministre, l'abbé Larouze a été, de la part des habitants de sa commune, l'objet d'une véritable ovation.

Et maintenant, que va faire le ministre de la Justice ?

Le commissaire qui a dénoncé l'abbé Larouze, le juge qui l'a mis sous les verrous, sont — pour le moins — deux imbéciles.

Le prêtre a pardonné, mais l'opinion publique a le devoir de se montrer plus sévère.

Dans cette abominable affaire, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'erreur judiciaire. On ne relève, en effet, dans l'instruction, aucune présomption de culpabilité à la charge de l'abbé Larouze.

On l'a arrêté parce qu'il portait une soutane : on l'a retenu en prison parce que l'on a pensé qu'en le relâchant "faute de preuves suffisantes", on le ruinerait à jamais dans l'esprit de ses paroissiens.

Le repentir, tardif de son accusateur a déjoué cet abominable plan, mais il serait scandaleux que l'on accablât l'impunité à ceux qui l'ont conçu.

Si, dans la monarchie anglaise, un juge s'était rendu coupable d'une pareille forfaiture, la loi lui eût appliqué de très sévères sanctions.

Je sais bien que, sous la République, la liberté, l'égalité, n'existent que pour les protégés du régime; je sais aussi que si l'on s'est hâté d'arrêter M. l'abbé Larouze, on a donné toutes facilités, à M. Flacheon pour échapper à la justice; mais il reste, grâce à Dieu, dans notre pays, une opinion publique dont on commence à tenir compte et qui sort, enfin, du long sommeil où l'avaient jusqu'ici maintenue les maîtres actuels de notre pays. Il faut que cette opinion publique se manifeste et qu'elle exige la restauration de la loi, trop longtemps sacrifiée au bon plaisir de la secte qui nous gouverne.

De la "République Française" (F. Clément) :
Le curé d'Igornay est enfin remis

en liberté. Pour parvenir à ce résultat, il n'a pas suffi que les charges s'évanouissent et que l'accusation se fît. Il a été nécessaire qu'un des co-accusés s'accusât d'avoir menti, d'avoir inventé la déposition accusatrice. Il semble que la défection ait été prolongée pendant quarante-huit heures quand personne ne pouvait plus croire à la culpabilité, alors que la seule chose à faire était de se précipiter à la prison, d'en ouvrir toutes grandes ses portes à l'honorable ecclésiastique, et de lui offrir des excuses, en attendant une indemnité pécuniaire, pour une des plus incroyables erreurs que la justice des hommes ait jamais commises.

Que cette erreur ne soit pas isolée, et qu'on en puisse rencontrer de semblables qui aient atteint des citoyens indubitablement laiques, nous en sommes bien volontiers d'accord. Il n'en apparaît pas moins que la soutane du curé d'Igornay a été la cause déterminante de l'acharnement déployé contre lui. Il est évident que le commissaire de police qui a mené l'enquête, a pensé qu'on lui saurait plus de gré en haut lieu s'il arrêtait un curé que s'il arrêtait un malfaiteur.

Le gibier — le gibier de potence, — était de bonne prise, et il ne fallait pas le laisser échapper.

Commissaire ne recevra peut-être pas d'avancement, du moins sur le champ. Quant à penser, comme certains de nos confrères, qu'il encourra une disgrâce, c'est un peu trop de candeur. Non pas sans doute que cette disgrâce ne fût motivée. Le policier n'a pas craint de recourir à des procédés de mélo-drame, qui seraient risibles s'ils n'étaient odieux, pour surprendre un tressaillement sur la figure de sa victime. Et ceux qui, dans l'affaire la plus retentissante et la plus douloureuse de cette époque, protestaient avec colère, et non sans raison, parce qu'un témoin avait discerné la culpabilité à un accent, un tremblement de son pied, ceux-là n'avaient pas un mot de réprobation pour de si détestables pratiques.

Le commissaire peut être tranquille. S'il avait besoin d'être rassuré, il lui suffirait de se rappeler l'affaire du Fr. Plamondon, et de se faire raconter comment le juge d'instruction de Lille, M. Delaë, avait galvanisé avec une machine électrique, le cadavre de la petite victime, dans l'espoir d'arracher un aveu à l'accusé épuisé. On n'a jamais entendu dire que cet éminent procédé ait nui à la carrière du juge qui y avait recouru.

Il est entendu et réglé dans ce pays, qu'on peut tout oser et tout entreprendre contre un prêtre, sans même risquer un petit retard, dans son avancement. Peut-on se résigner à laisser dire que la justice n'est plus qu'une des forces matérielles qu'on utilise au profit d'un parti ? L'aveu, sans doute, ne contraindrait pas grand-chose à ceux qui se sont fait un jeu de gaspiller et pervertir toutes les forces morales. Mais, à certains symptômes de résistance, on peut se demander si le pays le laisserait encore passer.

Le nouveau canal Welland

IL COUTERA \$40,000,000

Ottawa, 19. — Le rapport des ingénieurs chargés d'étudier la question de creuser plus profondément le canal Welland démontre que l'exécution du projet coûterait \$40,000,000.

C'est beaucoup plus qu'on croyait. Cette entreprise devient gigantesque et demande avant d'être décidée une sérieuse étude de la part du gouvernement.

De la "République Française" (F. Clément) :
Le curé d'Igornay est enfin remis

Une lettre de M. Gautherot

Le "Bulletin de la Chambre de Commerce Française" de Montréal, avant d'être imprimé, comme on le verra plus loin, les conférences de Monsieur Gautherot, celui-ci a adressé cette réponse à son directeur :

16 Avenue de Villars, Paris, VII.

Monsieur le Rédacteur,
Le "Bulletin de la Chambre de Commerce Française" de Montréal, numéro de novembre 1911, appréciant les conférences que j'ai prononcées récemment au Canada, m'accuse d'être venu à l'étranger "pour y dénigrer mon pays et ses institutions, et insulter aux origines de sa fête nationale".

Laissez-moi protester de toute mon énergie contre l'une de ces accusations, celle de "dénigrer mon pays".

A l'époque de la Révolution, les Jacobins, conquérants du pouvoir, ne représentaient, comme l'histoire le prouve, qu'une infime minorité de la nation, et en répandant leurs doctrines — doctrines qui ont produit les crimes que vous savez — ce n'est donc pas la France elle-même que j'attaquais.

A l'époque actuelle, la situation s'est modifiée : les petits-fils intellectuels des "Grands Ancêtres" sont beaucoup plus nombreux que ces derniers ; mais deux observations s'imposent : la première c'est que si les masses, moutonniers, restent attachées à des "principes" dont elles ne comprennent pas les supérieurs, les élites intellectuelles au contraire, de la droite à la gauche, comprennent enfin à faire sérieusement "machine en arrière".

Les débauchés se multiplient chez nous — ne le savez-vous pas ? — et c'est pour cela que j'ai foi, plus que jamais, dans l'avenir de la France.

Ma seconde observation, c'est que même si l'on restait chez nous qu'un seul adversaire des principes, et des hommes de la Révolution, j'aurais le droit "d'être celui-là" sans cesser d'être un bon Français, car si je combats ces principes et ces hommes, c'est parce que je vois en eux les pires ennemis de la patrie. Ce n'est pas ici le lieu de montrer qu'ils ne tendent, au fond, qu'à l'anarchie intellectuelle, morale, sociale et par conséquent matérielle : je crois l'avoir assez établi dans de récents ouvrages.

M'objecterez-vous que cela n'était pas bon à dire à l'étranger, au Canada ? — L'expérience m'a prouvé juste le contraire : si j'ai été partout applaudi et si tous les journaux (à deux ou trois exceptions près, du reste sans importance), ont très favorablement accueilli mes conférences, c'est que le Canada est resté profondément attaché à nos traditions nationales, et que tout Français qui renonce, devant les Canadiens catholiques, à la bannière du bréchet, est sûr de raviver leur amour pour la mère patrie.

J'ajoute un mot au sujet du Quotidien "Juillet" : c'est l'annuaire d'assassins que tout homme au courant des faits ne peut s'empêcher de qualifier crimes ; c'est même — historique — parlant — une véritable duplicité, car on a essayé de prouver l'innocence des "légendes" de la Bastille et les auteurs eux-mêmes du célèbre drame, ont déclaré "qu'ils n'avaient pas été pris, mais qu'ils s'étaient rendus". De là, sans doute, le discrédit complet de cette "fête" est tombée chez nous : en dehors de la "Rouge", — spectacle bien français qui intéresse tous les bons citoyens — elle ne sert plus qu'à faire "aller le commerce" des marchands de vin. Heureusement que, d'autre côté, comme celle de Jeanne d'Arc, voire, au contraire, grandeur leur légitime écart.

Voilà sans doute, entre vous et moi, Monsieur le Directeur, bien des divergences ; mais il est tout à fait légitime que toutes les opinions historiques ou philosophiques — ou nous pourrions toujours nous rencontrer et nous serrer la main, c'est le terrain patriotique. — J'ai constaté avec peine que vous en aviez douté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Gustave GAUTHEROT.

27 novembre 1911.

A Saint-Lambert

Le Conseil municipal de St-Lambert a renvoyé aux entrepreneurs leurs propositions pour l'égout de l'avenue Hickson, à cause d'un vice de forme. On demandera d'autres soumissions qui seront ouvertes le 2 janvier.

On a voté un bonus de \$180 aux pompiers et on a décidé de poser un téléphone dans leur caserne.

A Westmount

Le Conseil municipal de Westmount a définitivement approuvé les amendements à la charte et les a expédiés à Québec.

On a adopté un rapport de la commission des parcs qui conclut à la vente de 25,000 pieds de terrain à l'angle des rues Ste-Catherine et Elgin aux cadaviers Victoria, au prix de \$1 le pied.

Courrier d'Ottawa NOUVELLES MARITIMES

REFRIGERATEUR DE \$10,000

Ottawa, 19. — Le Grand-Tronc fait construire en ce moment à la gare centrale, un immense réfrigérateur qui fournira de l'air frais à la gare. L'installation coûtera environ \$10,000.

POUR LE CONCOUS MUSICAL

Ottawa, 19. — A la demande du Duc de Connaught, le Dr Vogt, de Toronto, a accepté d'agir comme juge musical, au concours musical et dramatique qui doit avoir lieu à Ottawa le 15 avril prochain et les jours suivants. Sir John Hare, d'Angleterre, sera le juge dramatique.

LE CANAL RIDEAU

Ottawa, 19. — M. J. L. Fyne, contrôleur des statistiques de chemins de fer et canaux, donne les chiffres suivants au sujet du trafic sur le canal Rideau.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on a transporté par le canal Rideau, 17,227 tonnes de marchandises. Ceci établit, paraît-il, un record dans les affaires de ce canal.

CANDIDATS MUNICIPAUX

Ottawa, 19. — Evidemment la lutte municipale sera vive cette année, s'il faut en croire le nombre de candidats qui se dessinent. Parmi ces derniers qui intéressent les Canadiens Français, il y a la mairie, où les candidats en perspective sont : MM. A. E. Cron, le maire Hopewell, P. D. Ress et E. J. Laverdure.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Pour le bureau de contrôle, MM. les contrôleurs Champsagne, Hestley, Hinchey, Brown, Dr. Farnet, W. J. Campbell, P. M. Draper, S. M. McLaughlin, C. G. Pepper et E. Stanley.

Si la température se maintient au beau, les traversiers de la compagnie Richelieu pourront continuer leur service au-delà du premier janvier. Ce serait là un record puisque jamais, excepté en 1878, les traversiers n'ont pu faire leur voyage après le premier jour de l'an.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le "Manchester Exchange" est parti de Manchester pour Saint-Jean, le 17 décembre.

Le "Athens" partira de Glasgow le 23 décembre pour Saint-Jean d'Irlande le 11 janvier. C'est une traversée supplémentaire.

Le "Scotian" est arrivé à Glasgow à 11 heures hier matin.

NAVIRE PERDU
Zanzibar, 19. — Le navire anglais Euston a sombré à Juan de Niva le 29 novembre; son équipage a été secouru et ramené à Dar-es-Salaam.

Le "Euston" était parti de Port Tampa le 2 octobre, en route pour Yokohama via Port Natal.

ABANDONNE EN MER
Las Palmas, (Iles Canaries), 19. — Le navire français "Ville de Carthage" de Dunkerque à Philippeville, Algérie, a été abandonné en mer, 90 milles de l'Usant, une file sur les côtes de Bretagne. Cinq hommes de son équipage ont été recueillis par un navire allemand.

GOLETTE ECHOUEE
Lewis, Del., 19. — La golette Katherine D. Perry, allée de Portland, Me. à Sewell Point, Va., s'est échouée, sur la batardeau Knottless, Cap Charles, hier soir. Elle fait beaucoup d'eau et l'on ne pense pas pouvoir la tirer de l'échouage. L'équipage a été secouru et conduit à Norfolk par des remorqueurs.

LE FEU A BORD
Pernambuco, 19. — Le navire anglais Birchfield, de Buenos Ayres, est arrivé ici hier. Le feu est dans ses soutes.

LES ARRIVAGES
Paquetbot A De
Laucastrian, Boston Londres
Bohemian, Boston Liverpool
Prinz Fr.
Wilmann, Brème New-York
Maunax, Portland Bristol
Maunax, Liverpool Boston
Columbia, Glasgow New-York
Temple, Anvers Montréal

Le jury accorde \$1,000

LE CANADIEN-NORD CONdamNE
POUR UNE CONTRAVENTION A LA LOI DES CHEMINS DE FER

Se basant sur la loi qui veut que les compagnies de chemins de fer mettent un homme comme éclairier sur les trains marchant à reculons, les jurés ont accordé \$1,000 de dommages à un Italien du nom de Pallachio pour la mort de son fils.

Ce dernier, Carosino Pietro Pallachio, a été tué par un convoi du Canadien-Nord, à la traversée de la rue Meunier, il y a quelques jours.

Le procès s'instruit depuis quelques jours en Cour Supérieure et les jurés, après une longue enquête, en sont venus à la décision précitée, hier l'après-midi. Ils ont cependant fait remarquer qu'il y avait eu négligence de la part du défunt, et en conséquence les dommages qu'ils évaluèrent à \$1,500 ont été réduits à \$1,000.

Le monument Cartier

LA COMMISSION DE LEGISLATION ADOPTE UN AMENDEMENT A LA CHARTRE AUTORISANT LA VILLE A SOUSCRIRE.

La commission de législation a décidé d'inclure dans les amendements à la charte une clause donnant le droit à la Ville de souscrire à l'érection du monument Cartier. M. E. W. Villeneuve, qui a conçu l'idée d'une statue à l'homme d'Etat canadien, a expliqué ce que le comité du monument veut faire. Dans une lettre au conseil, il a demandé une souscription de \$10,000, mais la commission a décidé de ne mentionner aucune somme dans la clause.

Me Oscar Lavallée a soumis son opinion sur le droit de la Ville d'imposer une taxe aux débardeurs étrangers, mais la commission veut maintenant savoir si la législature a le droit d'accorder l'autorisation nécessaire.

La Ville demandera l'autorisation d'accorder une subvention aux universités McGill et Laval.

Mlle La Palme à Lachine

Le mercredi, 17 janvier prochain, Mlle La Palme sera entendue dans un grand concert à la salle Clément, 174 rue St-Joseph, Lachine.

Le programme sera des plus variés. Le concert sera sous le patronage de M. l'abbé Provost, curé de la paroisse du St. Sacrement.

Une compagnie qui a du coeur

New-York, 19. — Les directeurs de la Interborough Rapid Transit Company ont mis spécialement de côté \$40,000 afin d'offrir un cadeau de Noël à tous ceux de leurs employés qui ne gagnent pas \$10 par mois. Chacun de ces hommes recevra, en sus de ses gages, un \$5 en or.

Le journal est imprimé au No 71a rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Après 36 ans

Albuquerque, N.-M., 19. — Donace Espalín, un vieillard de 80 ans, a comparu hier devant le magistrat de police, pour répondre à l'accusation d'un meurtre qu'il aurait commis il y a 36 ans.

Après avoir tué, Espalín s'était enfui au Mexique où il demeura jusqu'à il y a quelques mois. Il alla à Ysleta, Texas, où on l'arrêta.

La cour déclara que la preuve était trop incomplète et trop vague pour incriminer Espalín.

Une mort horrible

Hamilton, Ont., 19. — Alex. Pollington, charretier, 348, rue Jackson Ouest, a eu la tête presque entièrement séparée du tronc, aujourd'hui. Il est tombé de sa voiture et les roues lui ont passé sur le cou. Le véhicule contenait une charge d'environ quatre tonnes.

Tableaux de grande valeur

Pour ajouter au décor général du Château Laurier, le nouvel hôtel de \$2,000,000 que fait construire la compagnie du Grand Tronc, à Ottawa, on a acheté pour mettre dans les chambres à coucher des tableaux qui sont la reproduction de chefs-d'œuvre de galeries de Londres, Paris et Berlin.

Ils seront mis dans des cadres qui s'harmoniseront avec les différents parquets, comprenant les styles Louis XV, Louis XVI et Colonial. On a monté beaucoup de tableaux et de bon goût dans le choix de ces gravures qui ajouteront encore à la beauté de ce splendide hôtel.

Une mort horrible

Hamilton, Ont., 19. — Alex. Pollington, charretier, 348, rue Jackson Ouest, a eu la tête presque entièrement séparée du tronc, aujourd'hui. Il est tombé de sa voiture et les roues lui ont passé sur le cou. Le véhicule contenait une charge d'environ quatre tonnes.

Tableaux de grande valeur

Pour ajouter au décor général du Château Laurier, le nouvel hôtel de \$2,000,000 que fait construire la compagnie du Grand Tronc, à Ottawa, on a acheté pour mettre dans les chambres à coucher des tableaux qui sont la reproduction de chefs-d'œuvre de galeries de Londres, Paris et Berlin.

Ils seront mis dans des cadres qui s'harmoniseront avec les différents parquets, comprenant les styles Louis XV, Louis XVI et Colonial. On a monté beaucoup de tableaux et de bon goût dans le choix de ces gravures qui ajouteront encore à la beauté de ce splendide hôtel.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée, entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit et Chicago.

A TORONTO en 7 1/2 HEURES par "International Limited"

